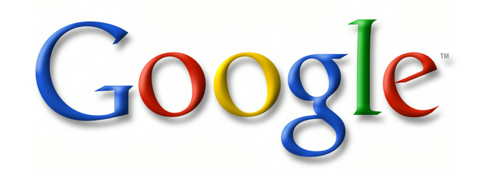






estored through
a grant from
Cartwright Foundation



VETVS & TESTA-
NOVVM MENTVM
DEI·SVB·NVMINE·VIGET
PRINCETON
UNIVERSITY
LIBRARY



APERÇU
GÉNÉRAL ET HISTORIQUE
DES PRINCIPALES
SECTES MAÇONNIQUES.

APERÇU
GÉNÉRAL ET HISTORIQUE
DES PRINCIPALES
SECTES MAÇONNIQUES
QUI ONT ÉTÉ LES PLUS RÉPANDUES DANS TOUS LES PAYS ;

SUIVI de Notices intéressantes sur les Ordres des Chevaliers du Désert et des Chevaliers Scandinaves.

PAR LE F.·. JACQ.·. PH.·. LEVESQUE.

Le Maçon impassible au sein des ouragans,
Reste ferme et fidèle à ses sacrés sermens.

XXII.e chap. de cet ouvrage.

PARIS,
Chez le F.·. CAILLOT, Libraire, rue Saint-André-des-Arts, N° 57.

1821.

ÉPERNAY, DE L'IMPRIMERIE DE WARIN-THIERRY.

APERÇU
GÉNÉRAL ET HISTORIQUE
DES PRINCIPALES
SECTES MAÇONNIQUES.

CHAPITRE PREMIER.

Avant-propos, ou aperçu historique sur la Franche-Maçonnerie.

AVANT de me résoudre à écrire sur un sujet aussi délicat que celui annoncé par le titre de cet ouvrage, il m'a fallu chércher et ramasser une quantité considérable de preuves; ce qui ne m'a pas été très-facile. Quant aux abus que je signale, et aux moyens d'y remédier que j'annonce, ils sont le fruit de mûres réflexions; et déjà la pure et majeure partie des vrais Maç.·. en auront deviné

un bon nombre. Il m'a donc fallu les réunir et les développer, pour les mettre sous les yeux de tous les FF.·., et les éclairer enfin sur le prochain renversement de l'Ordre, si l'on ne se hâte d'y apporter remède.

Je partagerai mon ouvrage en chapitres, trouvant cette manière d'écrire plus commode pour un historien.

Je sais à quoi m'engage cette qualité. Sans épouser les querelles qui ont eu lieu entre les différens rites qui se sont établis en France, je raconterai les faits avec impartialité. C'est principalement sur les désordres administratifs que je veux fixer l'attention de mes FF.·. de tous les rites.

Le petit précis historique des Ordres maç.·. m'a demandé plus de soins, de peines et de recherches. Les contradictions sans nombre des historiens sur la Franche-Maçonnerie, les anachronismes qui en résultent, ont formé une espèce de chaos, où j'ai été forcé d'aller

chercher la vérité; *lumen ex tenebris*. Le Talmud, la Genèse, les initiations de Memphis; les fêtes d'Eleusis; une copie du manuscrit dont les Religieux grecs maç.·. étaient les seuls dépositaires; les cérémonies religieuses de Jovet, Dupuy, Smith; le marquis de Luchet; la correspondance de Cagliostro; analyse des rites et cérémonies des Francs-Maçons; les Annales maçonniques; observations et recherches sur la F.·.-Maçonnerie, par Towshend, Barruel, Prévôt; un manuscrit sur la F.·.-Maçonnerie Scandinave; une grande quantité d'autres ouvrages sur la Confraternité maçonnique, imprimés en Angleterre; j'ai consulté et lu jusqu'au Tombeau de J.-B. Molai, par Cadet-Gassicourt.

Je dois ici donner la part au T.·. R.·. F.·. Thory, dans l'ouvrage duquel j'ai trouvé des renseignemens précieux; et quoiqu'il se trouve quelques différences dans les dates, les faits sont en rapport, et les recherches que ce digne F.·. a dû

faire pour publier son ouvrage, ne peuvent être appréciées que par ceux qui l'ont imité.

Tous les auteurs et les historiens sont d'accord sur un point principal, celui de placer le berceau de la Maçonnerie en Angleterre ; et, malgré les prétendues histoires des prétendues Sociétés maçonniques qui voudraient se donner une plus haute antiquité, je n'ai pas cru devoir aller fouiller dans les premiers siècles du monde, pour vérifier leurs titres. D'ailleurs ces traditions ne seraient qu'orales, et j'avoue que n'y ajoutant pas confiance, je n'ai pas cru devoir en parler.

Lorsque la Confraternité maçonnique fut établie dans différens royaumes de l'Europe, des têtes exaltées, des intrigans, trouvèrent les moyens de tromper leurs FF.·., en créant des grades imaginaires, dont ils composèrent eux-mêmes la prétendue histoire et instruction, ce qui éleva des schismes dans l'institution

la plus simple, la plus belle et la plus pure.

Ramsay, Rosa, Cagliostro, Pernetti, Swederaborg, Zinnendorf, et tant d'autres, créèrent des rites et des grades qui attestent la folie des hommes.

La réforme qu'établit le baron de Tschoudy avait au moins une bonne et juste raison pour base.

Celle du baron de Hund prouve aussi la bonne intention et l'esprit qui l'animaient. Je me fais un vrai plaisir de lui rendre ici le juste hommage qui lui est dû. Si tous les brouillons, tous les novateurs eussent été mus par les mêmes sentimens, l'Ordre eût toujours joui du plus grand éclat.

Errare humanum est. Monsieur de Hund était-il dans le droit chemin, ou n'y était-il pas? Je ne me permettrai pas de prononcer; ses intentions étaient pures, et tous ses contemporains lui ont rendu justice.

Je n'en dirai pas autant de ceux qui

jetèrent, ou voulurent jeter au milieu de nous, le rite des Eons, dit de Zoroastre. Quoique l'instruction de cette société était très-belle, elle fut à peine connue, et tomba dans l'oubli.

La secte de Misraïm, qui, dans ses quatre-vingt-dix degrés, nous donne la preuve la plus complète de la sottise des hommes, n'était-elle pas digne de l'oubli dans lequel elle tomba, sitôt qu'elle fut connue en France?

Vrais Maçons! ralliez-vous aux bases fondamentales de la plus belle institution; rejetez ces fausses doctrines, ces abominables systèmes, inventés ou par des raisons politiques, ou par l'orgueil et l'ambition; jetez avec attention un coup-d'œil sur cette multiplicité de grades qu'inventa la cupidité; les instructions, les cérémonies furent tellement changées, que cette simple et belle uniformité, base fondamentale de la Maçonnerie, en a été fortement ébranlée.

Que nous importe que la Franche-

Maçonnerie ait pris naissance en Egypte, en Caldée, en Grèce ou en Syrie? il doit nous suffire de connaître son vrai but, pour l'aimer et nous y attacher. Personne ne peut douter qu'elle ne soit l'institution la plus philantropique, par conséquent bienfaisante par essence, tolérante par principe, et soumise par devoir aux lois des pays où elle étend ses rameaux.

En vain ses détracteurs et ses ennemis ont voulu la renverser; ils ont cessé de vivre, et elle règne toujours. Les Rois les plus sages, et par conséquent les plus grands, lui ont accordé une entière protection. Bons Maçons! n'oubliez jamais que vous devez être bons fils, bons époux, bons pères et sujets soumis: tels sont vos devoirs; ils sont si doux à remplir, que vous devez en donner l'exemple partout: Dès-lors la vénération publique et l'estime générale seront votre récompense. Méfiez-vous de ces novateurs intrigans, qui n'en veulent qu'à votre bourse, en vous offrant des cordons et

des bijoux nouveaux. Tous ces grades qu'ils vous vendent emplissent leurs poches, et le sourire de la pitié vient malgré eux errer sur leurs lèvres souillées par le mensonge, quand ils voient les dupes qu'ils ont faites.

Je les démasquerai, et, les preuves en main, je mettrai au jour leur odieuse conduite. *Ambitio sua perdidit hominem.* Pourquoi cette fureur de posséder des hauts grades dont vous ne connaissez aucune instruction raisonnée, et qui ne peuvent vous offrir aucun but utile? Croyez-vous que, décorés de ces bijoux et de ces rubans richement brodés, vous acquerrez plus de considération dans les Loges que vous irez visiter? Désabusez-vous; si l'on rend les honneurs au grade dont vous êtes investis, l'on gémit en silence sur votre orgueil, et la pitié que vous inspirez souvent, est le sentiment de ces vieux et vrais Maçons, qui ne veulent plus voir en vous que la proie de la plus vile cupidité.

J'ai vu des trente-troisièmes degrés, le *nec plus ultra* de la Maçonnerie Ecossaise, connue en France, ne pas être en état de raisonner sur les premiers grades symboliques; et j'ai vu des jeunes gens investis de ces grades élevés, qui ne devraient s'accorder qu'à ceux que leur talent, leur persévérance et leur fidélité auraient rendus dignes de cette distinction.

Il est temps d'établir une réforme utile, que les bons et vrais Maçons attendent avec impatience. Prohibez tous ces grades; abattez cet hydre à mille têtes, et rendez à la Franche-Maçonnerie sa primitive institution, ce sera lui rendre tout son éclat et son antique splendeur. Maçons! qui tenez tant à ces prétendus sublimes grades, renoncez à vos dangereuses et orgueilleuses prétentions, et rappelez-vous que tous les Maçons sont égaux, et que la bienfaisance est la première de leurs vertus.

CHAPITRE II.

Conséquences funestes de la diversité des rites et de la multiplicité des grades maçonniques.

C'est de tous ces systêmes que naquirent la diversité des rites, la multiplicité des grades, et même la différence des opinions sur le but réel, sur le point final de la Franche-Maçonnerie; aussi le respect qu'avait inspiré cette institution philosophique a-t-il été bien affaibli?

Les chapitres de Londres et d'Edimbourg ont été entraînés dans ces erreurs, en constituant des chapitres de hauts grades; mais les deux Grandes-Loges nationales de ces pays ne les imitèrent pas; il en résulta pour elles la protection spéciale du gouvernement, qui les considéra et les regarda toujours comme

le centre d'une institution bienfaisante; tandis que tous ces abominables systêmes, érigeant les Francs-Maçons en factieux, finiraient par les faire regarder comme tels par les gouvernemens, et attireraient sur eux des édits motivés, comme celui que rendit, en 1785, l'électeur de Bavière, qui prohiba la Franche-Maçonnerie, parce que l'Ordre avait dégénéré de sa primitive institution. Persuaderez-vous à l'univers, que la Franche-Maçonnerie est la fille du ciel? qu'elle est émanée de la suprême intelligence? qu'elle est descendue sur terre appuyée sur la philosophie, et soutenant l'humanité, lorsque vous la défigurerez sous un amas de cordons de diverses couleurs et de brillans bijoux? Grande de sa simplicité, sœur de la vérité et de la vertu, elle n'a pas besoin de ces accessoires de la vanité, pour paraître belle. Un niveau et un compas, voilà ses bijoux; la modestie et la bienfaisance, voilà ses ornemens.

L'Éternel a dit : Que la lumière se

fasse, et à l'instant même la lumière a jailli. Mais la vraie lumière, c'est la Franche-Maçonnerie, qui, descendant sur terre, a vu fuir à son aspect, les vices des hommes, tandis que sa pure doctrine, en les éclairant sur leur propre intérêt, leur a fait connaître la vérité, et adorer la vertu.

Combien de reproches n'ont-ils pas à se faire, ceux qui ont dénaturé le dogme précieux de cette fille du Grand-Architecte des mondes.

En effet, a-t-il jamais existé une société qui ait plus mérité la protection des gouvernemens, l'estime des honnêtes gens et le respect des peuples, que la Franche-Maçonnerie. Il faut des plaisirs aux hommes; c'est un besoin pour eux. Avec quel contentement, quelle douce satisfaction les souverains, ou ceux délégués par eux, pour assurer le bonheur de leurs sujets, ne doivent-ils pas avoir vu s'introduire, sous leurs auspices, un plaisir qui consacre parmi eux la con-

naissance d'une suprême intelligence, le respect de la religion, l'obéissance des sujets envers leurs princes, la sobriété, l'humanité, l'amour de ses semblables, enfin toutes les vertus sociales! Voilà la base fondamentale de la Franche-Maçonnerie; voilà ce qui l'a toujours défendue contre la calomnie, l'ignorance, le fanatisme et la tyrannie.

Cet Ordre est au-dessus de l'atteinte des passions, parce qu'en enseignant à les combattre, il sait les mépriser et les vaincre. En vain les sifflemens de la jalousie, de l'envie et de la superstition ont cru l'intimider ou entraver sa marche; il les a appréciés à leur juste valeur, et d'un pas ferme et courageux, il a continué sa route et atteint son but. Si le commun des hommes, si aisé à circonvenir, s'est acharné si souvent contre lui, c'est par l'exercice des plus douces vertus qu'il a su conquérir son respect. Dans les fastes de cet Ordre illustre, on voit figurer des rois, des reines, des

princes, un pape, des cardinaux, et les principaux personnages de tous les gouvernemens, les plus beaux génies et les hommes les plus éclairés, dont les travaux immortels leur ont si justement acquis l'estime, la confiance et le respect de l'univers.

La doctrine de la Franche-Maçonnerie est celle de la religion naturelle, fondée sur le culte et l'adoration d'une souveraine et divine intelligence. Chez elle tout est symbolique. C'est l'explication de ses symboles qui fait appeler Enfans de la lumière, les Maçons qui la connaissent.

On dit qu'elle prit naissance en Egypte; peut-être ses symboles sont-ils ou ontils été calqués sur les hiéroglyphes des Egyptiens : mon intention n'est pas d'entrer en discussion sur ce point. On sait que les anciens Mages avaient des réceptions pour leurs initiés, auxquels ils faisaient connaître des mystères impénétrables pour les autres. Ceux de Memphis et d'Héliopolis étaient si considérés, et

leur renommée s'étendait si loin, que tous les philosophes, tous les étrangers de distinction, venaient se faire initier chez eux ; chacun retournait ensuite dans sa patrie, et savait y utiliser, pour son avantage, les connaissances qu'il rapportait.

Ces voyageurs, voulant faire jouir leurs concitoyens des bienfaits de l'initiation, firent quelques changemens, selon les besoins ou les habitudes des peuples, et peu à peu on s'éloigna de l'institution primitive. Chacun fit dans son pays, et à sa guise, des réglemens, et bientôt tout fut dénaturé, ce qui donna naissance à tous ces rites qui étouffent, au lieu d'étendre le plus beau système conçu par les hommes.

Lycurgue, Solon, Orphée, Thalès, Pythagore, Hérodote et Démocrite, puisèrent en Egypte les connaissances qui ont fait passer leurs noms à la postérité. Si Orphée les employa à faire naître la mythologie grecque, Moyse les mit à

profit pour établir le culte du vrai Dieu. L'ignorance des Israélites, ses connaissances en physique et en astronomie, contribuèrent à ses desseins. Moyse établit des épreuves pour les lévites, et ses épreuves se conservèrent jusqu'à Salomon.

A cette époque, on ne recevait pas les aspirans avec cette légèreté et cette insouciance honteuse que nous voyons présentement ; on s'assurait des mœurs et de la capacité du sujet présenté, et lorsqu'on était convaincu de sa sagesse, on l'initiait. Cette sage coutume se conserva long-temps : mais les persécutions qu'essuya la Maçonnerie, obligèrent souvent les Maçons à se séparer et à se cacher ; les Loges furent en moins grand nombre, moins fréquentées, et les instructions moins étendues ; bientôt les symboles devinrent inintelligibles pour les nouveaux initiés ; enfin la négligence de s'instruire fut poussée si loin, qu'il s'éleva un schisme qui en enfanta d'autres.

Des Maçons, sans en motiver la raison, fondaient la Maîtrise sur Hiram, fils d'un Tyrien et d'une veuve de la tribu de Nephtali. D'autres, qui se dirent plus instruits, voulurent y substituer Hiram, roi de Tyr. Enfin, on forma le nom emblêmatique d'Adonhiram, sur lequel on a établi la Maîtrise. On jeta les fondemens de l'Ordre sur la réédification du temple de Salomon. Ceux qui voulaient s'instruire feuilletaient les Bibles, le Talmud et l'Histoire, ils ne trouvaient que quelques mots de l'Apprenti et du Compagnon, et pour la Maîtrise, les noms d'Hiram et d'Adonhiram.

Ceux qui croyaient bonnement que le but de la Maçonnerie était de rebâtir un nouveau temple sur le modèle de l'ancien, se disputèrent pour le nom. Les uns voulaient que le nom du Maître fût Hiram, les autres voulaient qu'il s'appelât Adonhiram. Les premiers disaient qu'*Adon* était un surnom d'honneur ajouté à son nom d'Hiram; les seconds les traitaient

de novateurs ; ils se disaient des injures, et se traitaient d'ignorans. Ces disputes ne faisaient qu'agraver le mal et propager l'erreur ; la désunion se glissa parmi des hommes qui devaient être invariablement unis. Au lieu de s'occuper de la morale, ce qui était plus essentiel, ils s'occupèrent et se disputèrent sur le nom d'un homme mort il y a près de quatre mille ans, et qui ne pouvait servir en rien aux Maçons, quelqu'intention qu'ils pussent avoir. On embrouilla tellement les symboles, qu'on finit par ne plus y rien comprendre. En effet, Adonhiram était Israélite : que doit-on penser des hauts grades, quand on a la sottise, dans le premier de cette série, de faire intervenir Hiram, roi de Tyr, pour demander vengeance à Salomon, de la mort d'un sujet de Salomon même, et d'un sujet que Salomon honorait de sa confiance et de son estime ?

CHAPITRE III.

Sur la nécessité d'ordonner un intervalle de temps entre les grades.

Je crois qu'il serait très-utile de simplifier les catéchismes des grades symboliques, qui ne peuvent faire naître que la confusion dans l'esprit des nouveaux Maçons. Ce n'est qu'en passant par tous les grades, les uns après les autres, qu'ils peuvent se graver, peu à peu dans la mémoire, ce fatras fastidieux, qui arrête souvent les nouveaux initiés dans la carrière maçonnique; tandis que l'on donne sans intervalle de temps, plusieurs hauts grades de suite, à des Maçons qui ne connaissent pas encore l'explication des symboles des premiers grades.

On devrait ordonner au moins un an d'intervalle entre le grade de Maître et

celui d'Élu, afin de laisser au Maître le temps de s'instruire dans les grades symboliques; et ce n'est qu'après l'avoir vu assister avec constance et persévérance aux travaux de son atelier, qu'on lui devrait accorder le grade d'Élu, comme une récompense.

Dans les Loges, on introduit les Visiteurs, sans leur adresser aucunes questions maçonniques sur le grade que l'on tient. Pour le bien de l'Ordre et l'instruction des Maçons, on devrait faire aux Visiteurs des questions sur les grades symboliques. On trouverait souvent de grands ignorans décorés des rubans de Souverains Princes Rose-Croix, et même de plus hauts grades; il en résulterait un bien général : ce serait de forcer ces Maçons à s'instruire, ou les empêcher de venir suspendre souvent les travaux importans d'un atelier, pour rendre les honneurs à leurs grades; car ils n'oseraient plus venir encombrer les Oriens des Loges, de leur orgueilleuse ignorance.

Lorsque l'on donne à un Maçon un grade par communication, on devrait aussi s'assurer s'il est instruit dans les grades précédens, et, dans le cas contraire, ne lui point communiquer celui qu'il demande.

Je connais des Maçons dignes de ce beau titre par leurs qualités personnelles, et qui ne seraient pas en état de répondre à la moindre question maçonnique. Eh bien! si l'on tuilait en Loge les Visiteurs ; si on leur adressait quelques questions sur le grade que l'on tient et sur les grades précédens, il en résulterait un bien réel. Je ne prétends pas dire qu'il soit absolument nécessaire de questionner tous les Visiteurs l'un après l'autre, s'ils étaient plusieurs ; je vais seulement mettre ici quelques demandes, que l'on adresserait à l'un ou à l'autre.

Pour le grade d'Apprenti.

D. Êtes-vous Maçon ?

R. Mes Frères me reconnaissent pour tel.

D. A quoi reconnaîtrai-je que vous êtes Maçon ?

R. A mes mots, signe, attouchement, et aux circonstances de ma réception, fidèlement rendues.

D. Donnez le mot de passe.

(On le donne.)

D. Quel âge avez-vous?

R. Trois ans.

D. D'où venez-vous ?

R. De la Loge Saint-Jean.

D. Qu'y fait-on ?

R. On y élève des temples aux vertus, et l'on y creuse des cachots pour les vices.

D. Qu'apportez-vous ?

R. Salut, joie et prospérité à tous mes Frères ?

D. Que venez-vous faire ici ?

R. Apprendre à vaincre mes passions, et profiter de vos leçons.

R. Où paie-t-on les Apprentis ?

R. A la colonne J.

D. Donnez-moi le mot sacré ?

R. Très-Vénérable, je ne sais qu'épeler ; veuillez dire la première lettre, je dirai la seconde.

Si quelques Vénérables croyaient nécessaire d'adresser d'autres questions, dans le cas où le temps le leur permettrait, il faudrait alors que ce fût à quelques Frères de sa Loge, pour faire voir aux Visiteurs qu'ils sont instruits.

Pour le grade de Compagnon.

D. Êtes-vous Compagnon ?

R. Je connais la lettre G.

D. Comment êtes-vous parvenu au grade de Compagnon ?

R. En travaillant avec ardeur et constance, et passant de la colonne J à la colonne B, après avoir fait les cinq voyages qui m'ont été ordonnés, et en montant les cinq degrés du temple.

D. Qu'avez-vous vu en montant les degrés du temple ?

R. J'ai vu deux colonnes d'airain, hautes de dix-huit coudées, ayant une circonférence de douze doigts, et une épaisseur de quatre. Elles étaient creuses, afin de renfermer les outils des Apprentis et des Compagnons, et de tenir en sûreté le trésor destiné à leur salaire.

D. Comment les Ouvriers reçoivent-ils leur salaire ?

R. En donnant le signe, l'attouchement et la parole de leur grade.

D. Quel âge avez-vous?

R. Cinq ans.

D. Donnez-moi le mot de passe.

(On le donne.)

D. Donnez-moi le mot sacré.

(On le donne, ainsi qu'il a été indiqué à la réception.)

Le Vénérable ferait bien de demander aussi l'explication des mots sacré et de passe à un Frère de son atelier.

Pour le grade de Maître.

D. Comment reconnaîtrai-je que vous êtes Maître ?

R. En m'éprouvant. L'acacia m'est connu.

D. Où avez-vous été reçu ?

R. Dans la chambre du milieu.

D. Comment y êtes-vous parvenu ?

R. Par un escalier que j'ai monté par trois, cinq, et sept.

D. Qu'avez-vous vu dans cette chambre?

R. Deuil et tristesse.

D. Pourquoi?

R. Parce que là était le tombeau de notre Respectable Maître Hiram.

D. Qu'y avait-il dessus?

R. Une branche d'acacia, et un triangle d'or sur lequel était gravé le nom du Grand-Architecte de l'univers.

D. Comment appelez-vous le signe de Maître?

R. Le signe d'horreur.

D. Donnez le mot de passe?

(On le donne.)

D. Comment voyagent les Maîtres?

R. De l'Occident à l'Orient, et sur toute la terre, pour répandre la lumière.

D. Si un Maître était en danger, que doit-il faire?

R. Le signe de détresse, en criant : A.·. M.·. L.·. E.·. D.·. L.·. V.·.

D. Si un Maître était perdu, où le retrouveriez-vous?

R. Entre l'équerre et le compas.

D. Quel âge avez-vous?

R. Sept ans et plus.

Le Très-Respectable n'aura pas besoin, dans ce grade, de faire des questions aux Frères de sa Loge, puisqu'on est obligé, en Loge de Maître, de lire l'instruction du grade.

Après ces diverses questions adressées aux Visiteurs et aux Frères des Ateliers qu'on visite, les Vénérables devraient donner l'explication des symboles des grades; par ce moyen l'instruction se perpétuerait. Au lieu de cela, les Loges ne s'occupent que d'affaires d'administration, et fort peu du vrai but maçonnique. J'ai vu un grand nombre d'ateliers fermer leurs travaux, sans s'être occupés un seul instant de l'instruction maçonnique.

TRIANGLE

Dans lequel on trouve les mots sacrés et de passe des trois grades symboliques.

C								
G	B							
L	I	E						
C	E	B	N					
A	H	TH	L	A				
A	K	I	B	I	C			
A	I	I	B	O	M			
U	L	N	N	B	O	M		
T	B	C	J	S	O	Z	A	

Mon intention n'étant pas de dévoiler aux Profanes, entre les mains desquels

mon ouvrage pourrait tomber, les secrets d'aucun Ordre auquel j'ai l'honneur d'être agrégé, je renvoie les Maçons qui ne comprennent pas ce triangle, aux Frères qui sont en état de leur en donner l'explication. Si j'ai mis ici ce triangle, c'est parce que je sais qu'il y a beaucoup de Maçons qui oublient les mots des grades qu'ils ont reçus. En jetant les yeux dessus, lorsqu'ils auront appris à le comprendre, ils s'en rappelleront de suite.

Je vais aussi donner l'explication des mots sacrés et de passe des trois grades symboliques.

Le mot de passe de l'Apprenti, est le nom de l'Ouvrier qui, le premier, mit les métaux en œuvre.

Le mot sacré signifie, *la sagesse est en Dieu.*

Le mot de passe du Compagnon signifie, *nombreux comme des épis de blé.*

Le mot sacré, *la force est en Dieu.*

Le mot de passe de Maître signifie, *sublime*.

Le mot sacré, *la chair quitte les os*.

Le mot que l'on voit sur le tombeau, dans les Loges de Maître, est le nom de *Dieu* et l'ancien mot sacré de Maître.

Je vais passer à présent aux recherches qui m'ont demandé tant de soins et de patience. Je dis patience, et j'ai raison, car il a fallu en avoir pour accorder tant de contradictions entre les historiens des temps reculés.

Malgré les fautes essentielles que l'on trouve dans tous ces ouvrages, nous n'en devons pas moins de reconnaissance à ceux qui ont, pour ainsi dire, commencé la chronologie maçonnique.

La négligence des premières Loges qui ne conservaient pas d'esquisses de leurs travaux; l'insouciance des Francs-Maçons d'alors, qui ne s'inquiétaient nullement des générations futures, nous auraient fait

perdre des renseignemens précieux, que nous devons à leur zèle.

D'ailleurs, les Maçons instruits, ceux qui auront fait aussi quelques recherches, pourront trouver la vérité, en comparant ces divers ouvrages, et en réunissant leurs idées.

De cette immense compilation résultera peut-être enfin une histoire de la Franche-Maçonnerie, dégagée d'anachronismes et de grossières erreurs.

Townshend, et, avant lui, Anderson, ont été d'un grand secours à ceux qui ont voulu fouiller dans les époques les plus obscures de la Franche-Maçonnerie.

CHAPITRE IV.

Berceau de la Franche-Maçonnerie en Angleterre. Grande-Loge d'York et Grande-Loge d'Angleterre. Leurs dissentions. Schisme qui en résulta.

S'il fallait en croire plusieurs auteurs qui m'ont précédé dans les recherches sur l'origine de la Confraternité maç∴, on serait toujours dans le doute sur l'époque réelle de sa naissance.

Après avoir lu et relu, compulsé, traduit et commenté plusieurs manuscrits anciens, et plusieurs auteurs qui ont écrit sur ce sujet, je vais mettre sous les yeux des Maçons ce qui m'a paru le plus authentique.

Grande-Loge d'York.

Plusieurs historiens anglais ont commis nombre d'anachronismes sur la Maçon-

nerie. Les uns mettent l'époque de sa naissance en l'an 289; les autres en 557, lorsque Saint-Augustin vint en Angleterre, et fit bâtir la cathédrale de Cantorbéry et beaucoup d'autres édifices. D'autres, dont je partage le sentiment, la font naître en Angleterre, sous les règnes d'Alfred-le-Grand, Edouard et Athelstan, entre les années 880 et 900.

Edwin fut élu Grand-Maître en 925; et le chef-lieu de l'Ordre fut établi à York.

Edouard le Confesseur protégea la Maçonnerie, qui, pendant quelque temps avait sommeillé. Montgomery et Arundel furent alors les grands réédificateurs.

Sous le règne d'un autre Edouard, successeur de Henri Ier, le marquis de Pembroke fut élu Grand-Maître.

C'est sous cette Grande-Maîtrise, et vers 1151 ou 1152, que parut la Maç.·. Écossaise, dont les Ouvriers construisirent la tour et l'édifice de l'abbaye de Kilwinning. Tous les Maçons anglais

relevaient à cette époque de ces deux rites.

En 1313, époque de la destruction de l'Ordre des Templiers, Robert Ier, roi d'Écosse, fonda la Grande-Loge d'Hérédom de Kilwinning.

Sous Henri VI, le parlement défendit, en 1425, les assemblées maçonniques; mais le roi s'étant fait instruire et recevoir Maçon, leur accorda la plus haute protection. Beaucoup de seigneurs attachés à la cour, se firent recevoir; et Guillaume, évêque de Winchester, fut élu Grand-Maître. Les divisions des maisons d'York et de Lancastre portèrent un coup funeste à la Confraternité maçonnique, et la mirent presque au tombeau. Elle se releva vers l'an 1475, et fut encore abandonnée sous Édouard et son successeur. Trois ou quatre ans après, le Grand-Maître de Malte et ses Chevaliers se déclarèrent ses protecteurs, et la sauvèrent d'une perte certaine.

Henri VII, en 1501, préside une

Grande-Loge dans son palais, et rend à l'Ordre tout son éclat. Les historiens de ce temps donnent le détail d'une procession éclatante des Francs-Maçons, lorsqu'ils furent, en grande cérémonie, poser la première pierre du bâtiment de Westminster, en 1503. Les Frères étaient décorés des bijoux et ornemens de leur grade, et avaient leur bannière.

Le comte d'Essex, qui était Grand-Maître en 1538, fut décapité en 1540.

Le duc de Sommerset, régent du royaume, lui succéda, et fut aussi décapité en 1551.

En 1562, la reine Elisabeth, d'un caractère ombrageux et soupçonneux, se laissa prévenir contre les Maçons, et fit dissoudre, par la force-armée, la grande assemblée tenue à York, pour la célébration de la grande fête de l'Ordre. Sackville était alors Grand-Maître; il fit faire d'humbles remontrances à la reine, qui fit recevoir plusieurs seigneurs, et protegea les Maçons, d'après les rapports

avantageux que ces mêmes seigneurs lui firent ensuite d'un Ordre aussi respectable.

Sous Jacques Ier, la Maç.·. fut dans le plus grand éclat; une quantité considérable de seigneurs se fit recevoir, ce qui donna lieu à beaucoup de fêtes brillantes.

Charles Ier fut Grand-Maître de l'Ordre en 1624, ce qui contribua à illustrer encore davantage la Confraternité maç.·. C'est en raison de la protection éminente que Charles Ier accorda à l'Ordre, que les historiens du temps fixent l'institution du grade de Maître, pour éterniser, par ses allégories, la mort du roi, qui eut la tête tranchée en 1649.

Pendant le protectorat de Cromwell, la Maçonnerie sommeilla, et ne reparut avec éclat que sous Charles II.

L'Ordre tomba presque dans l'oubli sous Jacques II, qui succéda à son frère. Pendant la révolution qui déchira alors l'Angleterre, les Loges furent fermées, et les travaux suspendus.

Guillaume III les fit ouvrir avec éclat en 1696.

Les événemens politiques amenèrent des révoltes en faveur de Jacques Stuard, et firent beaucoup de tort à l'Ordre maçonnique, sous Georges de la maison de Brunswick, en 1714.

Grande-Loge d'Angleterre.

En 1717, les Loges de Londres s'assemblent dans une taverne, et se constituent en Grande-Loge; on y fait des réglemens généraux; on y arrête qu'aucun atelier ne pourra travailler régulièrement sans avoir obtenu l'approbation de cette Grande-Loge. Tous les Maçons de Londres et des environs de cette capitale donnent leur sanction à ce centre maçonnique, où devait résider le droit de constituer, de faire des statuts, et d'administrer l'Ordre dans toute la Grande-Bretagne.

Georges Payne, Grand-Maître en 1718, fait des recherches, et rassemble des

manuscrits précieux, qu'il classe et fait mettre en ordre. C'est pendant sa Grande-Maîtrise que plusieurs Frères s'annoncèrent possesseurs de hauts grades, qui étaient inconnus. Jusqu'alors les Maçons anglais ne connaissaient que la Grande-Loge d'York, où se tenaient toujours les assemblées générales de l'Ordre. L'installation de cette nouvelle Grande-Loge d'Angleterre, sans son consentement, portait atteinte à ses droits, et semblait lui ôter sa suprématie. Elle crut devoir prendre le titre de Grande-Loge de toute l'Angleterre; mais les grands seigneurs, qui étaient à la tête de cette nouvelle Grande-Loge, tinrent bon, et lui donnèrent chaque jour plus d'aplomb et d'éclat, tandis que la Grande-Loge d'York périclitait.

Cette dissidence fit ouvrir une quantité considérable de Loges dans toute l'Europe. Le Maçon impartial, qui lira avec attention l'histoire de la Franche-Maçonnerie, ne pourra s'empêcher de

donner droit à la Grande-Loge d'York; la Grande-Loge d'Angleterre avait d'autant plus de tort, qu'elle s'était permis de faire des innovations dans les réglemens et les cérémonies, ce qui ne pouvait que nuire à l'institution. Ces divers événemens eurent lieu en 1719 et 1720.

CHAPITRE V.

Grande-Loge de Saint-Jean d'Edimbourg, en Écosse. Établissement de la Grande-Loge royale d'Hérédom de Kilwinning.

Vous avez vu plus haut l'installation de la Grande-Loge d'Hérédom de Kilwinning, par Robert Ier, roi d'Écosse, qui mourut en 1340.

En 1428, Jacques Ier, roi d'Écosse, protégea les assemblées de Kilwinning. Jacques II rendit la place de Grand-Maître-Adjoint héréditaire dans la maison de Guillaume Sinclair.

Les rois d'Ecosse protégèrent toujours les Maçons de la Grande-Loge de Kilwinning, qui, en 1640, était très-florissante. Les événemens politiques amenèrent les fléaux de la guerre, et suspendirent long-temps ses travaux.

Enfin, en 1736, Guillaume Saint-Clair, ou Sinclair, en vertu des priviléges accordés par Jacques II à ses ancêtres, réunit plusieurs Frères, et leur fit part de son intention, de se démettre des droits qu'il avait à la Grande-Maîtrise. Il adressa donc une circulaire à toutes les Loges d'Ecosse, afin de les réunir par députations en Grande-Loge à Edimbourg, pour chercher les moyens les plus prompts de rendre à la Maçonnerie Ecossaise l'éclat dont elle avait brillé sous les anciens rois d'Ecosse.

La Loge de la chapelle Sainte-Marie, une des plus anciennes de la Maçonnerie Ecossaise, fut choisie pour tenir la Grande-Loge, qui se constitua sous le titre distinctif de Grande-Loge de Saint-Jean d'Edimbourg. La conduite vraiment maç∴ du F∴ Guillaume Saint-Clair, lui fit réunir toutes les voix, et il fut nommé Grand-Maître le 24 novembre 1736.

En 1738, la Grande-Loge de Saint-

Jean d'Edimbourg arrête que toutes les Loges de sa juridiction devront faire confirmer leurs constitutions; elle arrête encore que la grande fête d'hiver sera fixée au 30 novembre, jour de Saint-André, patron de l'Ecosse. La Grande-Loge arrête, dans le mois de juillet 1740 ou 1741, qu'elle ne reconnaît pas la soi-disant Grande-Loge d'Angleterre, et qu'elle ne veut correspondre qu'avec la Grande-Loge de toute l'Angleterre, ou autrement dite, la Grande-Loge d'York.

C'est à peu près à cette époque que l'on peut rapporter la fondation, à Copenhague, de la première Loge Ecossaise du Danemarck.

En 1744, la Grande-Loge de Saint-Jean d'Edimbourg prononça en faveur de la Loge de la chapelle de Sainte-Marie, pour le droit d'ancienneté que réclamait la Loge de Kilwinning, attendu que cette dernière ne put produire des titres suffisans pour établir son ancienneté, tandis que la première en

avait produit un, qui datait de 1598.

Il était cependant de notoriété publique que la Loge de Kilwinning était la plus ancienne ; mais elle avait perdu ses titres. Cet événement pouvait devenir préjudiciable à l'Ordre ; aussi en résulta-t-il une espèce de scission. La Loge de Kilwinning transporta son siége de Mère-Loge à Edimbourg, et s'y établit sous le titre distinctif de Grand-Chapitre de l'Ordre royal d'Hérédom de Kilwinning, laissant à la Grande-Loge de Saint-Jean le droit de constituer les trois grades symboliques, se réservant celui d'installer les chapitres, et de conférer les hauts grades. C'est à cette époque que la Maçonnerie Ecossaise pénétra en Bohême, en Hongrie, en Transylvanie et en Moldavie.

En 1754, établissement d'une Grande-Loge Ecossaise à Stockholm.

En 1756, une autre à Boston.

Un acte d'union fut passé, en 1772, entre la T.·. R.·. Grande-Loge d'Ecosse

et la Grande-Loge ancienne d'Angleterre (Grande-Loge d'York). Il y est stipulé que, tous les ans, les deux Grandes-Loges s'enverront le tableau de leurs Officiers, et les procès-verbaux de leurs travaux, qui pourraient être utiles à l'Ordre en général. La corespondance la plus amicale s'établit entre ces deux centres maç.·.

En 1776, la Grande-Loge ancienne d'Angleterre communique à sa sœur la Grande-Loge Ecossaise, ses griefs contre la Grande-Loge nouvelle d'Angleterre, et réclame son apui; mais la Grande-Loge Ecossaise déclare qu'elle ne peut intervenir dans une matière aussi délicate.

En 1784, la Grande-Loge Écossaise reçut une invitation de l'impératrice de Russie, d'envoyer des commissaires installateurs, afin d'établir une Loge Écossaise à Saint-Pétersbourg : les constitutions furent de suite accordées, et des commissaires envoyés pour installer cette Loge dans la capitale de la Russie.

La Grande-Loge royale de l'Ordre d'Hérédom de Kilwinning tenait toujours ses séances à Edimbourg, en dépit de la Grande-Loge de Saint-Jean, qui la voyait avec envie, quoiqu'elle lui eût accordé l'administration et le droit de constituer des Loges symboliques, ne s'étant réservé que la direction des hauts grades. Le titre de Grande-Loge royale offusque la Grande-Loge de Saint-Jean. La Grande-Loge de Kilwinning établit et prouve son droit de le porter, en ce qu'elle a été fondée et a été présidée par Robert I[er], roi d'Écosse, et par d'autres rois ses successeurs.

Depuis la réunion de l'Écosse à l'Angleterre, les rois de la Grande-Bretagne sont de droit Grands-Maîtres de l'Ordre d'Hérédom ; le député Grand-Maître, qui représente le roi, a le nom caractéristique de *Sagesse*.

En 1786, la Grande-Loge royale d'Hérédom de Kilwinning établit un Grand-Chapitre de l'Ordre d'Hérédom à Rouen ;

le Très-Illustre F.·. Mathéus est nommé Grand-Maître provincial pour toute la France ; quatre mois après, elle constitue un autre Chapitre en faveur des Frères du Chapitre du choix à Paris.

En 1805, la Grande-Loge de Saint-Jean d'Edimbourg, qui n'avait correspondu qu'avec la Grande-Loge ancienne dite d'York, d'après l'acte passé entre les deux parties, en 1772, arrête qu'elle entretiendra aussi des relations d'amitié avec la Grande-Loge d'Angleterre.

CHAPITRE VI.

Précis historique de la Franche-Maçonnerie en France. Différens rites qui s'y introduisirent. Fermeture de la Grande-Loge, par ordre du gouvernement.

Comme je ne prétends pas donner l'histoire entière de la Grande-Loge d'York, ni celle de la Grande-Loge d'Angleterre, je vais passer au Précis historique de la Maçonnerie Française.

Plusieurs Maçons veulent que la Maçonnerie se soit introduite en France, en 1668, dans la province de Picardie; d'autres disent, en 1725; cependant mes recherches m'autorisent à avancer que deux Loges furent installées en France sous la Grande-Maîtrise du duc Montagüe, en 1721, lequel résigna cette charge en faveur du duc de Warton,

l'année suivante. Des députés de ces deux Loges Françaises assistèrent à une procession publique qui eut lieu en 1723, à la fête de Saint-Jean, sous la Grande-Maîtrise de Scott, comte de Dalkeith.

Mylord Derwenwater, deux ans après, ouvrit une Loge chez un traiteur de la rue des boucheries à Paris; ce fut la première qui fut connue dans la capitale de la France. Les historiens ne peuvent mettre aucune preuve en avant sur les travaux de cette Loge, à laquelle on attribue cependant la gloire d'avoir reçu près de huit cents Maçons dans l'espace de douze ans. Le reproche bien fondé qu'on peut lui adresser, c'est celui de n'avoir laissé aucuns mémoires qui constatent ses opérations, ce qui nuit aux recherches faites sur l'établissement de la Maçonnerie à Paris. La Loge du Louis d'Argent à Paris, fit aussi beaucoup de prosélites. C'est à cette époque que la Confraternité maçonnique s'établit en Espagne.

En 1733 ou 1734, une Loge fut constituée à Valenciennes, par la Grande-Loge d'Angleterre. Ce fut quelque temps après, que la Grande-Loge d'Angleterre adressa des reproches aux Maçons d'York, d'Irlande, de France et d'Italie, en les appelant des enfans ingrats, qui affectaient une indépendance d'autant plus répréhensible, que c'est d'elle qu'ils tiennent leurs constitutions et leurs réglemens. D'après ces reproches, qui pouvaient être fondés, les Loges qui existaient à Paris s'assemblèrent, et nommèrent un Grand-Maître qui succéda à lord Derwenwater, que l'on peut regarder comme le premier Grand-Maître de la Confraternité maç.·. en France. Le duc d'Antin en fut le troisième.

En 1740, il y avait plus de deux cents Loges en France, et vingt-quatre à Paris.

En 1743, le comte de Clermont fut nommé Grand-Maître. C'est sous cette Grande-Maîtrise que s'organisa tout-à-fait la Grande-Loge de France. Avant cette

époque, toutes les Loges s'assemblaient par députés, et nommaient le Grand-Maître. Pour ne pas être taxée d'ingratitude envers la Grande-Loge d'Angleterre, elle se constitua sous le titre distinctif de Grande-Loge Anglaise de France, et secoua le joug en 1755, en proclamant son indépendance, et l'intention de se régir elle-même par des réglemens nouveaux.

En 1745, le prince, qui était Grand-Maître, montra tant d'insouciance pour sa charge, qu'il en résulta des désordres qui durèrent plusieurs années. C'est à cette époque aussi, que nous pouvons rapporter l'introduction de ces faux dogmes, ces faux rites, ces fausses instructions qui se répandirent en France. Les Anglais, qui étaient à la suite du prétendant, profitèrent de ces désordres, et conférèrent, à ceux qui en voulurent, des pouvoirs d'ouvrir des Loges sans aucune autorité légale. Cet état anarchique eût perdu totalement l'Ordre en

France, si l'on ne se fût empressé d'y porter remède.

En 1747, Charles-Édouard Stuard institua à Arras un Chapitre suprême Jacobite, dont le père de l'exécrable Robespierre eut alors la présidence.

En 1750, un intrigant créa à Marseille, de sa propre autorité, une Loge sous le titre distinctif de Saint-Jean d'Écosse, laquelle ne tarda pas à se décorer de celui de Mère-Loge de Marseille, ensuite Mère-Loge Écossaise.

En 1754, quelques Maçons se réunirent à Paris, et firent construire un superbe local à la Nouvelle-France; ces Maçons étaient des personnes distinguées, qui, fatiguées des dissentions dont je viens de parler, et honteuses de faire partie de plusieurs Loges de Paris, dont la conduite infâme déshonorait ceux qui en étaient membres, s'en séparèrent, et fondèrent un Chapitre des hauts grades, qui prit le nom de Chapitre de Clermont. Le fameux baron de Hund fut initié dans

les hauts grades, et devint un des plus ardens apologistes de celui des Templiers, dont il fit un Ordre particulier, sous la dénomination de la Stricte observance, qui a joui long-temps de la plus grande considération dans toute l'Allemagne.

Quelques temps après, un schisme s'éleva dans la Franche-Maçonnerie ; une Loge de Dresde, s'érigeant en Grande-Loge, entreprend quelques changemens dans le rituel et les cérémonies des Templiers. Cette réforme fut appelée le régime rectifié de Dresde. Un nouveau schisme s'établit en France, et attaque l'Ordre jusque dans ses fondemens. La Grande-Loge Anglaise de France se déclare indépendante.

Plusieurs Maîtres de Loges, les considérant comme leurs propriétés, se permettent de délivrer des constitutions à d'autres Maîtres de Loges à Paris et dans les provinces.

Différens corps s'établissent sous les titres de Chapitres, Colléges, Tribunaux,

lesquels établissent aussitôt des Loges et des Chapitres. On ne dressait aucuns procès-verbaux de leurs opérations ; la Grande-Loge n'en rédigeait pas non plus : tout était si obscur à cette époque, qu'il serait bien difficile d'établir l'histoire de la Franche-Maçonnerie, s'il fallait en circonstancier tous les détails. Il existait alors une telle confusion, qu'on ne reconnaissait pas en France de corps constituant.

C'est pendant ces temps orageux, que M. de Saint-Gelaire introduit à Paris, en 1757, l'Ordre des Noachites.

En 1758, des Maçons, s'intitulant Souverains Princes et Grands-Officiers de la Grande et Souveraine Loge de Saint-Jean de Jérusalem, fondèrent à Paris un Chapitre des Empereurs d'Orient et d'Occident, dont l'instruction offrait aux Maçons avides de grades, vingt-cinq degrés à acquérir. Jamais la Franche-Maçonnerie ne fut plus près de sa ruine, que sous la Grande-Maîtrise du comte

de Clermont, qui en avait abandonné la direction à des substituts indignes de l'estime des Maçons, et faisant au contraire tout leur possible pour l'entourer du mépris général.

Une nouvelle Grande-Loge est formée par ces êtres méprisables, en 1761 : elle constitue plusieurs Loges.

Le Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident constitue à Paris et dans toute la France, des Loges et des Chapitres, en concurence avec les deux Grandes-Loges : voilà donc trois corps constituans. Les bons Maçons adressent de justes réclamations au comte de Clermont, qui révoqua les pouvoirs qu'il avait donnés à un nommé Lacorne, et nomme un autre substitut général. Alors les Maçons honnêtes qui formaient les deux Grandes-Loges de France, se réconcilient ; les deux corps se réunissent ; on fait des réglemens généraux ; on régularise les Loges qui se trouvent dignes d'être conservées, et l'on déclare

irrégulières celles qui, par leur conduite anti-maçonnique, ont donné lieu à sévir contre elles.

Le Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident publie ainsi la série de ses grades :

1 Apprenti.
2 Compagnon.
3 Maître.
4 Maître secret,
5 Maître parfait.
6 Secrétaire intime.
7 Intendant des bâtimens.
8 Prévôt et Juge.
9 Maître-Élu des neuf.
10 Maître-Élu des quinze.
11 Élu, Illustre chef des douze tribus.
12 Grand-Maître Architecte.
13 Royale Arche.
14 Grand-Élu.
15 Chevalier de l'Épée.
16 Prince de Jérusalem.
17 Chevalier d'Orient et d'Occident.
18 Chevalier Rose-Croix.

19 Grand-Maître *ad vitam.*
20 Grand-Patriarche.
21 Grand-Maître de la clé de la Maç.·.
22 Prince du Liban, Chevalier Royal Hache.
23 Souverain Prince adepte, chef du Consistoire.
24 Illustre Chevalier, Commandant de l'Aigle blanc et noir.
25 Très-Illustre Souverain Prince de la Maçonnerie, Grand-Chevalier, Commandeur de Royal secret.

Cette confusion de rites et de grades fit beaucoup de tort à la Franche-Maçonnerie, et nuisit aux progrès de l'institution, qui perdit beaucoup de la considération dont elle avait joui jusqu'alors.

Les deux Grandes-Loges de France qui s'étaient réunies, ne tardèrent pas à se séparer. A la première élection, on eut soin d'écarter des places les membres de la faction du premier substitut, qui tous étaient non-seulement dépour-

vus de talens administratifs, mais avaient encore un état civil peu honorable. Ces derniers furent outrés, et arborèrent l'étendard de la révolte : ils arrêtèrent entr'eux de ne pas assister à la grande fête de l'Ordre, qui approchait, et protestèrent contre les élections faites en 1765. La Grande-Loge les dégrade du titre de Maçons, et défend aux Loges de les recevoir; et pour mettre fin aux désordres qui existaient, elle rend un décret qui supprime toutes les constitutions, et défend aux Loges d'y ajouter foi, sous peine d'être déclarées irrégulières.

Cet arrêté échauffe les esprits. Les Conseils, les Tribunaux et les Chapitres des hauts grades adressent des circulaires aux Loges, et la guerre s'allume de nouveau en 1760. C'est en vain que des Maçons zélés veulent faire rapporter ce décret, qui donne naissance à de nouveaux troubles; ils ne sont pas écoutés, et les libelles les plus infamans sont

lancés de part et d'autre. Alors on proposa de diviser l'administration en trois chambres, ce qui fut aussi rejeté.

En 1767, la Grande-Loge de France s'assemble pour la fête de l'Ordre; les dissidens s'y présentent en grand nombre; des voies de fait ont lieu; le gouvernement est instruit des horreurs qui ont été commises, et donne ordre à la Grande-Loge de cesser ses assemblées.

CHAPITRE VII.

Suite des discussions entre les deux Grandes-Loges de France. Bouleversement, scission, schismes. Établissement de divers pouvoirs constituans.

Les intrigans, profitant de l'interrègne de la Grande-Loge de France, constituent des Loges à Paris et dans la France; et plusieurs d'entr'eux se disent autorisés à le faire.

En 1769, le dernier substitut du comte de Clermont, à l'époque de la suspension des travaux, adressa une circulaire aux Loges, pour les avertir de l'intention des Frères bannis, qui voulaient ériger une nouvelle Grande-Loge, afin de conférer des constitutions de leur autorité privée.

Les Maçons bannis de la Grande-Loge

de France continuent de délivrer des constitutions, et de travailler clandestinement, malgré les ordres du gouvernement. Les membres honnêtes et réguliers de la Grande-Loge en conçoivent de justes inquiétudes, et font faire des démarches auprès du lieutenant général de police, pour la reprise de leurs travaux, ce qui leur fut refusé. Ils convoquent une assemblée extraordinaire; quelques Frères s'y rendent, mais la majorité motive son refus de présence, sur les défenses du gouvernement.

Le prince, comte de Clermont étant mort, les Frères dissidens font offrir, par le duc de Luxembourg, à S. A. S. le duc de Chartres, la Grande-Maîtrise. Son Altesse accepte, et M. le duc de Luxembourg est nommé son substitut.

Le 21 juin 1771, la Grande-Loge reprend ses travaux; les Frères dissidens s'y présentent, munis de l'acceptation de S. A. S., de la dignité de Grand-Maître, dont ils ne font la remise qu'a-

près le rapport du décret qui sévissait contre eux, et la révision de toutes les opérations faites pendant leur absence. La Grande-Loge rapporte le décret, et procède à l'élection du Grand-Maître. Nouvelles récriminations, dénonciations d'abus et vols.

Une commission est nommée pour trouver de prompts moyens de remédier aux maux qui affligent la Maçonnerie. On prend de rechef un arrêté qui enjoint aux Loges de faire renouveler leurs constitutions, ou de les faire viser, afin d'assurer la préséance de chacune.

Une autre circulaire est envoyée aux Loges, pour les prévenir de l'époque de l'installation du nouveau Grand-Maître, et les invite à assister, par députés, à cette cérémonie.

Les commissaires nommés par la G.·.-Loge, pour remédier aux abus, sont circonvenus par les Frères réintégrés, et forment avec eux la résolution de renverser la Grande-Loge de France. Le duc

de Luxembourg se met à leur tête; ils invitent plusieurs Maîtres de Loges et des députés des Loges de province, à siéger dans une de leurs assemblées. Le nouveau projet est développé; plusieurs Maçons, justement indignés, protestent contre l'irrégularité de cette mesure, et se retirent.

Les dissidens et les commissaires arrêtent, le 24 décembre 1772, l'abolition de la Grande-Loge de France. Ils proclament leur assemblée, seul corps constituant, sous le titre de Grand-Orient de France, en décembre 1772.

Le Grand-Orient reconnaît S. A S. le duc de Chartres pour Grand-Maître, et nomme le duc de Luxembourg Administrateur-général. Il proclame être le seul tribunal investi de tous les pouvoirs de l'Ordre en France.

Au mois de mai 1773, le duc de Luxembourg donne une fête brillante au Grand-Orient, dans le wauxhall de la rue de Bondy. De nouveaux réglemens

sont faits et envoyés aux Loges. Deux mois après, on installe trois chambres administratives. Le Grand-Orient fulmine contre les membres de l'ancienne Grande-Loge de France, qui retiennent, dit-il, illégalement les sceaux qui doivent lui être remis.

A la fin d'octobre même année, la cérémonie d'installation du Grand-Maître a lieu dans une petite maison du Prince, rue de Montreuil.

La Grande-Loge de France, justement irritée de la hardiesse du Grand-Orient, s'assemble, et déclare le Grand-Orient schismatique et factieux. Les commissaires qu'elle avait nommés en 1772, sont déchus de leur titre de Maçons, et déclarés infâmes, et comme tels dénoncés à toutes les Loges. Elle députe au Grand-Orient un Frère porteur de l'arrêté qu'elle a pris contre ses membres, avec la mission de les inviter à se soumettre, et à reconnaître leurs torts. On ne voulut pas l'écouter; il fut sommé de

se retirer. On lui dit que tous les écrits qu'il voulait leur montrer, n'émanant que d'une assemblée rebelle, ne méritaient aucune attention.

La Grande-Loge de France et le Grand-Orient envoient tous les deux des circulaires aux Loges, dans lesquelles ils se traitent mutuellement de factieux.

Le Grand-Orient arrête qu'il ira s'installer rue du Pot de fer. Quelque temps après, on nomme un adjoint au secrétariat, avec appointemens. Il se transporte, au mois d'août, dans son nouveau local; il prend alors une décision portant que toutes les Loges qui ne se feraient pas régulariser par lui, seraient regardées comme irrégulières.

La Grande-Loge de France, réunie en grande assemblée le 27 décembre 1774, se déclare seul Grand-Orient de France, nomme ses Grands-Officiers, et déclare l'autre Grand-Orient irrégulier; il défend aux Loges de correspondre avec lui, sous peine d'encourir sa juste indignation.

Plusieurs membres du premier Grand-Orient l'abandonnent, et rentrent dans le sein de la Grande-Loge. Elle s'occupe ensuite de nouveaux réglemens, et, dans une nouvelle circulaire, fait sentir aux Loges la nécessité d'épurer les ateliers maçonniques, souillés par la présence d'êtres vicieux, d'arrêter ce système d'innovation dangereuse, et de rendre enfin à l'Ordre toute sa splendeur. Mais le Grand-Orient nouveau commit une grande imprudence, en chargeant les Loges de province de faire des informations sur la composition des autres Loges. Beaucoup s'en formalisèrent, et cessèrent toute correspondance avec lui, en 1775.

Peu de temps avant cette époque, la Maçonnerie réformée de Dresde avait établi des Directoires Écossais à Lyon, Strasbourg et Bordeaux. Un traité d'union fut passé entre les deux rites, au mois de mai 1776.

Le Grand-Orient, sentant le besoin de gagner la confiance des Loges, les engage

à concourir avec lui à la réorganisation générale, afin de consolider l'édifice ; il sollicite même leur appui, et leur envoie l'état de ses recettes et de ses dépenses. En voici une copie.

Pour les secrétariats, archives, sceaux, parchemins, rubans, plomb, étain, cire, plumes, papier, gravures, impressions, lumières, registres, ustensiles de bureau, commis et ports de lettres. . . .	6,000f
Loyer du local.	5,400
Gages des servans.	1,200
Bougies pour le Grand-Orient et les chambres	1,400
Bois à brûler, lumières pour les domestiques.	800
Dépenses non prévues.	1,200
TOTAL.	16,000f

Au mois de janvier 1777, le Grand-Orient déclare irrégulières toutes les Loges qui n'ont pas fait renouveler leurs constitutions, et ordonne qu'elles seront

tenues de se former en demande de constitutions nouvelles.

Il y avait alors en France trois cents Loges. On arrêta, au Grand-Orient, le jour que S. A. S. le Grand-Maître le présida pour la première fois, que nul ne pourrait être reçu Apprenti qu'à vingt et un ans, Compagnon à vingt-trois, et Maître à vingt-cinq. On défendit, dans cette année, aux Loges de s'assembler dans des cabarets, ou chez des traiteurs.

La Grande-Loge provinciale de Lyon est suspendue de toutes fonctions maçonniques, pour avoir outre-passé ses pouvoirs.

La Grande-Loge de France récrimine toujours contre le Grand-Orient.

Le Grand-Orient fait distribuer, en 1777, de nombreuses aumônes aux familles indigentes, pour célébrer la naisnassance de Madame, Marie-Thérèse-Charlotte de France.

La Grande-Loge de France, pour fêter la naissance de Madame, délivre neuf

prisonniers détenus pour mois de nourrice.

Beaucoup de Loges en France donnent des fêtes à l'occasion de la naissance de Madame ; on distribue des secours aux malheureux ; on marie et dote de pauvres filles ; les Maçons français répandent partout des bienfaits, et attirent sur l'Ordre les bénédictions des infortunés, que leurs mains généreuses vont soulager.

En 1780, le Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident eut la bassesse de faire imprimer ses grades maçonniques dévoilés, par souscription, à raison de six francs. Il s'avilit par son commerce de grades, et disparut tout-à-fait de France.

Le Chapitre installé par Charles II, à Arras, institue un Chapitre de Rose-Croix, sous le titre d'Arras de la vallée de Paris. Ce Chapitre se réunit ensuite au Grand-Orient.

En 1782, la Grande-Loge de France

se réunit en assemblée générale, pour célébrer la naissance de Monseigneur le Dauphin. Plusieurs Loges en France imitent cet exemple. Des fêtes et des secours aux malheureux ont lieu partout.

En 1783, la Grande-Loge de France publie le tableau de ses Grands-Officiers, et la liste des trois cent cinquante-deux Loges de sa juridiction.

Ici, je pourrais parler du rite Egyptien, de l'imposteur Cagliostro, de la Loge d'adoption du même rite; mais ce détail me paraît trop fastidieux, et ferait naître des longueurs peu intéressantes.

CHAPITRE VIII.

Commission nommée pour réduire et confectionner les hauts grades. Réunion du Grand-Chapitre général de France au Grand-Orient. Établissement de la Grande-Loge générale Ecossaise, et sa réunion au Grand-Orient.

Un Grand-Chapitre de France, formé par les Maçons de l'ancien Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident, de quelques Maçons possédant les hauts grades, prétendit être le plus ancien Chapitre des hauts grades en France. Un Frère paraît tout à coup au milieu d'une de ses assemblées, et soutient que le Grand-Chapitre général est moins ancien que celui qu'il préside. Il présente la constitution, en langue latine, d'un Chapitre de Rose-Croix, qu'il leur dit

être émanée d'Edimbourg, en 1721. Il séduit tous les membres, et amène le concordat de mars 1785, qui réunit les deux Chapitres.

La multiplicité des grades ayant jeté une trop grande confusion dans l'instruction maçonnique, le Grand-Orient avait chargé une commission de réduire les grades au-dessus des trois degrés symboliques ; la chambre des grades donne son travail sur les degrés maçonniques qu'elle avait cru devoir confectionner.

Elu, Ecossais, Chevalier d'Orient et Rose-Croix, sont les hauts grades reconnus par le Grand-Orient, et les seuls qu'il arrête devoir être pratiqués dans les Loges et Chapitres de sa juridiction.

En 1786, le Grand-Orient réunit à lui le Grand-Chapitre général de France, lequel s'était réuni, par un concordat, à celui de Rose-Croix.

Une assemblée de Philalètes qui s'était déjà réunie pour chercher la vérité,

s'assembla encore en 1786, et publia cette circulaire sur le but qu'ils se proposaient : la voici :

« Nous croyons devoir annoncer avec » franchise, que notre but, d'après les » caractères de la science par nous con- » nue, était de créer d'abord entre nous, » ensuite de propager par nous dans » toute l'Europe, une nouvelle association » philalète, en rédigeant tout ce qui » nous est connu de la Maçonnerie, et » sur-tout en la réformant et la purifiant, » de manière à former un corps de Ma- » çons capables de bien chercher la » vérité. Ce vœu de nos cœurs est d'au- » tant plus raisonnable, que nous croyons » plus que jamais qu'elle existe; que le » plus grand nombre des Maçons de ce » siècle ne la cherchent pas, ne méritent » pas de la connaître, et ne la trouveront » pas; que, sans doute, c'est la faute des » Maçons, et non de la Maçonnerie. »

Cette assemblée n'eut pas lieu, et fut remise à l'année suivante.

En 1787, les illuminés se montrèrent à Avignon, et propagèrent leur doctrine.

En 1789, les circonstances politiques influèrent sur les travaux de la Franche-Maçonnerie : malgré cela, le Grand-Orient et la Grande-Loge Française, constituèrent, cette année, l'un douze Loges, et l'autre cinq.

En 1791, toutes les Loges se ferment, et les Maçons sont persécutés; la Grande-Loge de France interrompt ses travaux.

En 1792, le Grand-Orient suspend ses travaux.

En 1793, le Grand-Maître fait insérer dans le journal de Paris, le 22 février, un article ainsi rédigé : « Comme je ne » connais pas la manière dont le Grand-» Orient est composé, et que, d'ailleurs, » je pense qu'il ne doit y avoir aucun » mystère ni aucune assemblée secrète » dans une république, sur-tout au com-» mencement de son établissement, je » ne veux plus me mêler en rien du

» Grand-Orient, ni des assemblées des
» Francs-Maçons. »

Le 6 novembre, le cinquième Grand-Maître périt en 1793.

En 1795, le Grand-Orient propose à M. Roettiers de Montaleau, la dignité de Grand-Maître; il la refuse, et ne veut que le titre de Grand-Vénérable.

Le Grand-Orient reprend ses travaux en 1796. Cette année, il n'y avait que dix-huit Loges en activité dans toute la France.

Dans cette même année, la Grande-Loge de France reprend aussi ses travaux suspendus depuis 1792, et nomme ses Grands-Officiers.

En 1799, le Grand-Orient et la Grande-Loge de France se réunissent, et abolissent l'inamovibilité des Maîtres de Loges, un des grands motifs de leur scission.

En 1801, le Chapitre d'Arras se réunit au Grand-Orient.

En 1802, le Grand-Orient déclare

irrégulières toutes les Loges qui professeraient des rites qui n'auraient pas été reconnus de lui. Le Grand-Orient prend possession de son nouveau local, rue du Four Saint-Germain.

En 1803, le Grand-Orient revise ses réglemens, le Frère Savin est nommé substitut général au secrétariat.

En 1804, la Grande-Loge générale Ecossaise s'établit en rivalité du Grand-Orient.

La même année, on envoie une circulaire contre les Maçons, qui vendent sans pudeur les grades maçonniques.

La Grande-Loge générale Ecossaise du rite ancien, se réunit au Grand-Orient, en vertu d'un concordat. Des discussions ne tardèrent pas à s'élever entre le Grand-Orient et les membres de la Grande-Loge du rite ancien et accepté. Le concordat n'est pas exécuté par le Grand-Orient, qui, de plus, refuse de mettre en activité la nouvelle constitution générale de l'Ordre.

Le Grand-Orient ordonne la radiation sur la liste de ses Officiers, d'un des membres de la Grande-Loge du rite ancien, dont il craignait l'influence. Cette démarche injurieuse pour le rite ancien, devint une des causes de la séparation du Suprême-Conseil du trente-troisième degré. L'arrêté fut ensuite rapporté, mais le mal était fait.

Le prince Joseph, qui n'était pas Maçon, fut élu Grand-Maître, et le prince Cambacérès, Grand-Maître adjoint.

Au mois de juillet 1805, les membres du Suprême-Conseil, voyant la mauvaise foi du Gr.·.-Orient, réunissent les Maçons de tous les degrés du rite ancien, et exposent leurs griefs. Le 16 septembre même année, le Suprême-Conseil du trente-troisième degré est reconnu indépendant du Grand-Orient, qui ne pourra délivrer à l'avenir des constitutions aux Loges, que jusqu'au dix-huitième degré du rite ancien; les constitutions des Chapitres des grades supérieurs étant exclusive-

ment réservées au Suprême-Conseil.

Le tarif des actes du Grand-Orient paraît en 1807.

Constitutions.	150f
Capitulaires.	81
Certificats ou brefs.	7
Cahiers symboliques.	45
Cahiers des hauts grades.	60

Le Grand-Orient décide, en 1810, que désormais il n'y aurait plus de Grandes-Loges provinciales, et qu'il n'en établira plus.

En 1814, le roi monte sur le trône de ses pères, et le Grand-Orient reprend ses travaux, que les circonstances publiques avaient momentanément suspendus. Il n'oublie pas d'inviter les Loges à s'acquitter des dons gratuits et des prestations arriérés.

Le Grand-Orient nomme aux places de Grands-Conservateurs, M. le duc de Tarente, pair et maréchal de France; M. le comte de Beurnonville, pair de France, et M. le comte de Valence,

lieutenant-général des armées du roi. Le titre de Représentant des trois Grands-Conservateurs de l'Ordre est déféré à M. Roettiers de Montaleau.

Au mois d'avril 1814, on vit pour la première fois en France, une procession de Francs-Maçons, décorés de leurs rubans, bijoux et tabliers. Les Loges de Marseille donnèrent ce spectacle nouveau, en portant le buste de S. M. Louis XVIII, dont ils firent l'inauguration dans leur temple.

Le retour de Sa Majesté donna occasion à une grande quantité de fêtes, qui se terminèrent toutes par le serment unanime de défendre les lys.

MM. les gardes du corps de la compagnie Raguse, en garnison à Melun, firent installer, du consentement du roi, une Loge sous le titre distinctif des Soutiens de la couronne. M. de Luxembourg et plusieurs personnes de distinction, assistèrent à la cérémonie.

CHAPITRE IX.

Précis historique de la Mère-Loge du rite Écossais philosophique. Ses discussions avec le Grand-Orient. Elle initie Askeri-Khan, ambassadeur de Perse.

En 1776, on établit à Paris, la Mère-Loge Écossaise du régime philosophique, sous le titre du Contrat social. Elle est installée le 5 mai, par les commissaires de la Grande-Loge Écossaise du comtat Venaissin. Le Grand-Orient lui refuse le titre de Mère-Loge, et lui enjoint d'y renoncer, à peine d'être regardée comme irrégulière. Le marquis de la Rochefoucaud-Bayers est élu Grand-Maître. Arrêté qui défend aux Loges de pratiquer le grade de Chevalier du Temple. La Mère-Loge donne une fête au waux-hall, pour célébrer la convalescence de

S. A. S. le duc de Chartres; elle lui envoie une députation pour le féliciter.

Le premier couvent philosophique fut institué au mois de novembre 1776. Il devait faire un cours sur des sujets maçonniques, pour l'instruction des membres du rite. Ce cours continua jusqu'en 1789, époque où il cessa. Il fut repris en 1812, par M. Alexandre Lenoir, qui développa d'une manière intéressante les rapports qui existent entre les anciens mystères des Égyptiens et des Grecs, et ceux de la Franche-Maçonnerie.

La Mère-Loge adresse à toutes les Loges de France un mémoire où elle détaille les vexations qu'elle éprouve, et fait un appel à tous les Maçons, de la décision du Grand-Orient, qui la supprime du tableau des Loges. En raison de son titre de Mère-Loge, plusieurs Loges prennent son parti, et se font constituer au rite philosophique.

La Mère-Loge va s'établir rue Coquéron, en 1779. Les discussions avec le

Grand-Orient continuent toujours pour le même sujet.

Second mémoire contre le Grand-Orient. La Mère-Loge arrête qu'elle se chargera de l'éducation de tous les pauvres enfans mâles nés le même jour que Monseigneur le Dauphin, sous la paroisse Saint-Eustache.

Concordat entre le Grand-Orient et la Mère-Loge, en 1781.

La Mère-Loge souscrit pour l'ouvrage intitulé *Essais sur la Franche-Maçonnerie.*

Monsieur le baron de Bromer est nommé Grand-Supérieur provincial du Tribunal chef d'Ordre à Paris.

La Mère-Loge arrête, en 1785, qu'elle ne reconnaît pas le rite Égyptien, et adresse une circulaire aux Loges de sa juridiction, pour les inviter à se garantir des novateurs en Maçonnerie.

En 1786, le vicomte de Gand, grand d'Espagne, est élu Grand-Maître.

En 1788, M. Thory est nommé Conservateur des archives de la Mère-Loge.

En 1791, des ennemis du rite Écossais philosophique ayant dirigé contre la Mère-Loge et les Loges de sa juridiction, des pamphlets, la Mère-Loge, d'après le réquisitoire de son Grand-Orateur, suspend ses travaux, et adresse une circulaire aux Loges et Chapitres, en les engageant à l'obéissance à la constitution et au roi leur légitime souverain.

En 1801, la Mère-Loge reprend ses travaux dans le sein de la Loge de Saint-Alexandre d'Écosse, en sa qualité de plus ancienne du rite dans la capitale.

Célébration, le même jour 24 juin, d'une fête à l'occasion de la paix entre l'Allemagne et la France, à la suite de la victoire de Marengo.

En mars 1807, le prince Cambacérès est nommé Grand-Maître du rite Écossais philosophique.

Le 24 novembre 1808, la Mère-Loge se réunit aux travaux symboliques, sous le Vénéralat de M. Thory, pour l'initiation d'Askeri-Khan, ambassadeur de Perse. Après sa réception, le Néophyte

donne à la Mère-Loge le damas qu'il portait : « Messieurs, dit-il, je vous
» promets amitié, fidélité, estime. On
» m'a dit, et je n'en saurais douter, que
» les Francs-Maçons étaient bons, chari-
» tables, et pleins d'amour et d'attache-
» ment pour leurs souverains; souffrez
» que je vous fasse un présent digne de
» véritables Français. Recevez ce sabre,
» qui m'a servi dans vingt-sept batailles;
» puisse cet hommage vous convaincre
» des sentimens que vous m'avez inspirés,
» et du plaisir que j'ai d'appartenir à
» votre Ordre. »

Lorsqu'il fut reçu Maître, il fit présent à la Loge, d'une bourse précieuse, enrichie de pierreries et de perles.

L'heureux retour du roi dans sa patrie fait ouvrir les travaux de la Mère-Loge, qui les avait suspendus momentanément; elle tient une grande assemblée chapitrale, où les sentimens d'amour que les Maçons du rite ont toujours voués à leurs souverains légitimes, paraissent dans toute leur force.

CHAPITRE X.

Précis historique du Suprême-Conseil du trente-troisième degré ou Grand-Orient du rite Écossais ancien et accepté. Sa réunion au Grand-Orient de France. Il s'en sépare, proclame son indépendance, et publie les statuts et réglemens de l'organisation de sa puissance dogmatique.

En 1804, M. le comte de Grasse-Tilly établit en France un Suprême-Conseil de Souverains Grands-Inspecteurs généraux du trente-troisième degré du rit ancien et accepté. Une quantité assez considérable d'Officiers du Grand-Orient de France sont initiés au dix-huitième degré (Rose-Croix), au vingt-neuvième et au trente-deuxième, quelques-autres au trente-troisième.

En 1805, on établit encore à Paris,

au mois de septembre, un Grand-Consistoire des Princes de Royal secret, trente-deuxième degré du rite ancien.

En vain le Suprême-Conseil, au nom de tous les Maçons du rite ancien, avait fait d'inutiles représentations au Grand-Orient, sur la non-exécution du concordat, et sur la qualité de Grand-Vénérable qu'affectait toujours de prendre et signer M. de Roettiers de Montaleau, en maintenant toujours l'administration sous l'ancienne forme.

Quatre-vingt-un Princes Maçons se réunissent chez M. le maréchal Kellermann, où avait été dressé le concordat de 1804, qui unissait les deux grandes administrations, et l'acte d'une nouvelle organisation de l'Ordre maçonnique en France. On rappelle, dans cette assemblée, que M. Roettiers de Montaleau, après être entré en pourparlers avec M. Pyron, en 1804, avait lui-même pressé la rédaction de l'acte d'union des deux rites; que cet acte étant sanctionné

des deux côtés, lui-même avait prêté serment comme représentant particulier du Grand-Maître, pour le régime Français, et que malgré l'authenticité et la bonne foi, le Grand-Orient ne remplissait pas les articles du concordat. Sur la menace que fit cette assemblée, de reprendre ses travaux sous le titre de Grande-Loge générale Écossaise, on donna une satisfaction momentanée. M. Roettiers de Montaleau éludant toujours, et le Suprême-Conseil accablé de représentations pressantes des Maçons du rite, qui se voyaient dupes de leur bonne foi, arrêta enfin qu'il aurait une existence indépendante et séparée du Grand-Orient de France, auquel il abandonna le droit de délivrer des constitutions, jusqu'au dix-huitième degré (Rose-Croix), se réservant le droit de conférer les constitutions aux Chapitres des grades supérieurs. Le Suprême-Conseil arrêta aussi les statuts et réglemens de l'organisation de sa puissance dogmatique.

En 1806, le prince Cambacérès est élu Très-Puissant Souverain Grand-Commandeur du Suprême-Conseil, pour la France, et le maréchal Kellermann est nommé Président du Consistoire.

Le Suprême-Conseil, voulant donner l'exemple des bons procédés, arrête que les constitutions pour les hauts grades au-dessus du dix-huitième, ne pourront être accordées aux Loges et aux Chapitres qu'autant qu'ils auront été constitués au dix-huitième degré par le Grand-Orient.

Discussions élevées entre le Grand-Consistoire et le Suprême-Conseil. Le Grand-Consistoire prétend qu'à lui seul appartient le droit de conférer les grades, et le droit de correspondre avec les Loges et Chapitres du rite.

Le mois suivant, les mêmes discussions ont lieu; enfin, le Suprême-Conseil nomme une commission pour examiner ses droits.

En 1808, le Suprême-Conseil rend un décret concernant les hommages à verser

entre les mains du trésorier, pour les promotions aux grades et concessions des Chapitres. Il règle aussi la distance qui doit exister d'un degré à l'autre, et les ornemens de chaque grade.

En 1810, la commission chargée d'examiner les droits du Grand-Consistoire, rend indispensable l'assemblée du Suprême-Conseil ; il se réunit dans l'hôtel du Souverain Grand-Commandeur. On y fait observer que ce Consistoire, d'après les constitutions de 1762, devait renouveler ses Officiers tous les trois ans ; que son devoir était de procéder à cette nomination le 24 septembre 1808, ayant été érigé en 1805 ; que ne s'étant pas conformé au réglement à cet égard, il n'existait réellement aucune puissance intermédiaire entre les Loges ou les Chapitres et le Suprême-Conseil.

On présente un décret organique, en vingt-quatre articles, tendant à l'établissement d'un nouveau Consistoire, et à limiter ses attributions.

Le rapport devenant intéressant dans ce moment, est regardé comme pièce historique, contenant des détails essentiels.

Le Suprême-Conseil ordonne la suppression du Grand-Consistoire de France.

En 1811, le Suprême-Conseil publie sa constitution. Promotion de neuf Grands-Inspecteurs du trente-troisième degré, et de plusieurs Maçons aux trente-deuxième, trente et unième et vingt-neuvième.

Le Conseil déclare nuls tous les brefs délivrés par le nommé Antoine-Firmin Abraham, membre de la Loge des élèves de Minerve, à Paris.

En novembre 1812, plusieurs Maçons du trente-troisième degré, qu'ils avaient reçu en Amérique, prétendent ériger un autre Suprême-Conseil du trente-troisième, sous le titre de *Conseil d'Amérique*. Il réclame des droits qu'il soutient être légitimes, dans une adresse au Souverain Grand-Commandeur, qui renvoie cette requête à l'examen du Suprême-Conseil de France.

En janvier 1813, M. le comte Muraire fait un rapport sur les prétentions des membres du trente-troisième degré d'Amérique, et fait prononcer un décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur leurs demandes.

Le Suprême-Conseil verse mille francs chez M. Bernard, notaire, pour le rétablissement de la statue d'Henri IV, en 1814.

Grades ou degrés du rite ancien et accepté, pour la France et les possessions Françaises de l'Amérique et des Indes.

1 Apprenti.
2 Compagnon.
3 Maître.
4 Maître secret,
5 Maître parfait.
6 Secrétaire intime.
7 Prévôt et Juge.
8 Intendant des bâtimens.
9 Maître-Élu des neuf.
10 Illustre-Élu des quinze.

11 Sublime-Chevalier E.·.
12 Grand-Maître Architecte.
13 Royale Arche.
14 G.·. Ec.·. de la V.·. S.·.
15 Chevalier d'Or.·. ou de l'É.·.
16 Prince de Jérusalem.
17 Chevalier d'Orient et d'Occident.
18 Souv.·. P.·. R.·.-C.·.
19 Gr.·. Pont.·. ou Sub.·. Ec.·.
20 Maître *ad vitam.*
21 Noa.·. Chev.·. Pruss.·.
22 Pr.·. du Lib.·., ou R.·. H.·.
23 Chef du Tab.·.
24 Pr.·. du Tab.·.
25 Chev.·. du Serp.·. d'A.·.
26 Pr.·. de M.·.
27 Souv.·. Comm.·. du Temple.
28 Gr.·. Ec.·. de S.·. And.·. d'Ec.·.
29 Chev.·. du S.·.
30 Chev.·. de K.·. H.·. ou de l'Aigle b.·. et n.·.
31 Gr.·. Inq.·. Comm.·.
32 Sub.·. et Vaill.·. Pr.·. du R.·. sec.·.
33 Gr.·.-Insp.·. gén.·.

Le gouvernement de l'Ordre réside dans le Suprême-Conseil, qui en est le souverain, le législateur et l'administrateur. Il réunit tous les pouvoirs, et s'adjoint cinq sections, auxquelles il délègue une portion de son autorité, et dont les attributions sont déterminées ainsi qu'il est indiqué plus bas. Il siége sous le point répondant au 48° degré 50' 30" de latitude nord, Orient de Paris.

Le Suprême-Conseil a seul le droit de constituer, dans l'étendue de sa juridiction, au rite Écossais ancien et accepté, des Loges, Chapitres, Colléges, Conseils, Tribunaux et Consistoires. Tout atelier de ce genre qui méconnaîtrait son autorité, serait irrégulier.

Ses cinq sections sont ainsi composées :

Grande-Chambre symbolique.

Grande-Chambre capitulaire.

Grand-Aréopage des Ill.·. Chev.·. de K.·. H.·.

Grand-Tribunal des Inquisiteurs-Commandeurs.

Grand-Consistoire des Sub.·. et Vaill.·. Pr.·. du R.·. s.·.

Ire Section.

Composition des Chambres du rite Écossais ancien et accepté.

Le Suprême-Conseil est composé de trente-trois Souv.·. Grands-Insp.·. gén.·.

Un Grand-Commandeur.

Un Lieutenant Grand-Commandeur.

Quatre Grands-Représentans.

Un Grand-Secrétaire du St. Empire.

Un Grand-Trésorier du St. Empire.

Un Grand-Maître des cérémonies.

Un Grand-Capitaine des gardes. (*)

Les Présidens des autres chambres, s'ils sont du trentre-troisième.

Le nombre des Souv.·. Gr.·. Insp.·. g.·. du 33e, est irrévocablement fixé à quatre-vingt-un. Ce grade ne sera conféré qu'en Suprême-Conseil assemblé.

(*) Les personnes investies de ces dignités, le sont *ad vitam.*

Aucun trente-troisième ne peut exercer de pouvoir individuel, s'il n'a reçu du Suprême-Conseil l'autorisation spéciale pour le faire.

Tous les trois ans les cinq chambres éliront leur Président et leurs Officiers dignitaires.

IIe Section.

Grande Chambre symbolique.

Les pouvoirs de la Grande-Chambre symbolique s'étendent jusqu'au grade de Maître inclusivement. Pour la visiter dans ses travaux, il faut posséder au moins le grade de Maître.

Cette Chambre ne confère aucun grade; elle est chargée de délivrer des constitutions aux Loges symboliques qui pourront s'organiser par la suite; de délivrer des diplômes aux Maçons réguliers qui en demanderont : les constitutions et diplômes doivent être revêtus du *visa* du Suprême-Conseil.

IIIe Section.

Grande-Chambre capitulaire.

Les pouvoirs de la Grande-Chambre capitulaire s'étendent du quatrième au dix-huitième grade inclusivement. Ses attributions sont, pour les grades qu'elle régit, les mêmes que celles de la Grande-Chambre symbolique. Nul ne peut faire partie de cette Chambre, ni la visiter dans ses travaux, s'il ne possède au moins le grade de Rose-Croix.

IVe Section.

Aréopage des Illustres Chev.·. de K.·. H.·.

L'Aréopage régit du dix-neuvième au trentième inclusivement. On ne peut en être membre, ni le visiter dans ses travaux, si l'on ne possède au moins le trentième degré.

Il confère les grades qu'il régit; il peut les communiquer en tout ou en partie,

s'il le juge à propos. Il délivre des patentes constitutionnelles aux Conseils dans les départemens, et les fait installer lorsqu'ils sont agréés par le Suprême-Conseil. Il délivre des patentes aux membres qu'il reçoit, et à ceux reçus par les Conseils de sa juridiction. Il doit, dans l'intérêt de l'Ordre, exercer une surveillance active sur les Conseils qu'il constitue.

Ve Section.

Grand-Tribunal des Inquisiteurs-Commandeurs.

Les attributions de ce Tribunal sont de connaître de tous les délits maçonniques qui peuvent se commettre ; de statuer sur les plaintes ou demandes qui pourront lui être adressées, sauf appel au Suprême-Conseil.

Il délivre les patentes constitutionnelles octroyées par le Suprême-Conseil, pour les Tribunaux auprès des Consistoires

départementaux, et des patentes aux membres à qui ce grade a été conféré. Il faut être au moins du trente et unième pour le visiter dans ses travaux; il a cependant le droit d'appeler devant lui des Maçons d'un grade inférieur, soit pour se justifier, soit pour donner des éclaircissemens. Ils ne doivent être introduits qu'après l'ouverture des travaux.

VIe Section.

Grand-Consistoire des Sublimes et Vaillans Princes du Royal secret.

Cette Grande-Chambre propose au Suprême-Conseil l'établissement des Consistoires départementaux; délivre les patentes constitutionnelles accordées par le Suprême-Conseil, ainsi que les patentes du grade.

Pour entrer au Consistoire, il faut être trente-deuxième ou trente-troisième.

VIIe Section.

Dispositions générales pour toutes les Grandes-Chambres.

Nul Maçon, quel que soit le degré qu'il possède, n'a le droit, s'il est isolé, de conférer aucun grade; en conséquence toutes les augmentations de salaire seront données séance tenante, soit par communication, soit en suivant l'ordre des réceptions; et le Néophyte sera toujours proclamé par celui qui préside les travaux. Cependant les Grandes-Chambres au-dessous du trente-deuxième, peuvent donner des autorisations spéciales à des trente-deuxième ou trente-troisième, pour conférer les grades qu'elles régissent, dans les départemens où il n'y a pas d'ateliers de perfection; mais ces autorisations ne seront bonnes et valables qu'après avoir reçu la sanction du Suprême-Conseil, et ne pourront excéder un an.

Chaque Grande-Chambre fera connaître, avec exactitude, aux Loges de leur juridiction, tout ce qui les intéresse en particulier, ou ce qui concerne l'Ordre en général.

Tels sont les réglemens et les plus essentielles dispositions qui forment la base du rite ancien et accepté.

CHAPITRE XI.

Académie des Sublimes-Maîtres de l'Anneau lumineux.

Le code de l'Anneau lumineux a été confié, en 1784, au Très-Respectable Frère Bommart, qui fut maire de la ville de Douay en Flandre, par l'Illustre Frère Grant, baron de Blaerfindy, mestre de camp Ecossais, et l'un des Grands-Officiers de l'Ordre.

Une traduction fidèle, des recherches approfondies, des travaux constamment actifs, ont porté l'établissement de l'Académie au degré d'intérêt qui lui assure un rang distingué dans l'institution générale. L'Académie est divisée en trois ordres ou grades. Dans ses deux premiers ordres, elle s'occupe essentiellement de la partie historique dont elle

communique les développemens ; dans le troisième, elle explique le dogme, et en fait l'application aux plus hautes connaissances et à la plus pure philosophie. Cette Académie enseigne principalement la doctrine de Pythagore.

Il y a une Académie à Douay, attachée à la Très-Respectable Loge, la Parfaite union de cette ville. Cette Loge possède aussi un Tribunal départemental des Grands-Inspecteurs, constitué en 1784. Elle travaille sous les deux rites, et a fourni des Frères très-instruits. Je dois nommer ici le bon Frère de Lalande, qui n'a jamais cessé de montrer son zèle, et qui, partout où son emploi l'a fait aller s'établir, a fondé des Loges, éclairé des Profanes, et formé de bons Maçons. Il est l'auteur de la défense et apologie de la Franche-Maçonnerie, un volume in-8°. Cet estimable Frère a été vivement regretté par les membres de la Parfaite union de Douay, dont il fut long-temps le Vénérable.

CHAPITRE XII.

Précis historique du rite de Misraïm.

Il y a, je crois, cinq ou six ans que ce rite est venu s'établir à Paris ; il venait du midi de l'Italie, et jouissait de quelque considération dans les îles Ioniennes et sur les bords du golfe Adriatique.

Les chefs du quatre-vingt-septième degré de cet Ordre, qui en possède quatre-vingt-dix, s'appellent Membres du Suprême-Conseil des Grands-Ministres constituans de l'Ordre ; ils voulurent se dire très-instruits, en ce que leur Ordre, disaient-ils, était le véritable arbre maçonnique, et que tous les rites n'en sont que des branches détachées.

Leur rite a pris naissance en Egypte. Ils disent avoir les statuts de leur Ordre écrits en langue caldéenne.

Ce rite se divise en quatre séries. La première s'appelle *Symbolique*, et comprend les trente-trois premiers grades.

La deuxième, appelée *Philosophique*, comprend depuis le trente-quatrième jusqu'au soixante-sixième inclusivement.

La troisième, nommée *Mystique*, comprend depuis le soixante-septième jusqu'au soixante-dix-septième.

La quatrième, désignée sous le nom de série *Hermétique et Cabalistique*, comprend depuis le soixante-dix-huitième jusqu'au quatre-vingt-dixième.

Leurs trois derniers grades ont la prétention d'être les gouverneurs en chef de toutes les branches de la Franche-Maçonnerie; aussi les membres en sont-ils appelés Maîtres absolus, ou Supérieurs voilés des quatre-vingt-huitième, quatre-vingt-neuvième et quatre-vingt-dixième.

Les Maçons instruits apprécieront de pareilles prétentions, que je ne veux pas qualifier, de peur d'être obligé

d'employer des expressions indignes d'un historien, et sur-tout d'un Maçon.

J'ai vu plusieurs nomenclatures de leurs quatre-vingt-dix degrés : dans les uns, tel grade portait un titre distinctif que l'on trouvait à un autre.

Dans cet *embrouillamini*, j'ai vu le trente et unième degré nommé Chevalier-Templier, première lumière; ailleurs il s'appelait Royale Arche.

Le vingt-septième degré appelé Maître Parfait Architecte; ailleurs Kadosch, Prince de la mort.

Le soixantième degré appelé Grand-Chevalier de l'Aigle; ailleurs le Souverain des souverains.

Depuis le soixante-onzième jusqu'au quatre-vingt-dixième, ce sont des Suprêmes-Tribunaux, des Suprêmes-Consistoires, des Suprêmes-Conseils, des Grands-Régularisateurs, etc. etc. etc.

Je défie l'homme doué de la plus heureuse mémoire, d'apprendre l'instruction, et de se rappeler des quatre-vingt-dix

degrés, si réellement il y en a; ce dont je doute d'autant plus, que la vie d'un homme serait trop courte pour s'instruire. Ajoutez à cela que ces Grands-Régularisateurs doivent être instruits également sur tous les rites, puisqu'ils s'arrogent le droit de les régir; et, selon moi, l'on ne peut bien régir ce que l'on ne connaît pas. Je félicite donc les extraordinaires Maîtres absolus sur leur science étendue, ainsi que les membres du Suprême-Conseil des Grands-Ministres constituans de leur Ordre, sur l'extraordinaire talent dont ils doivent être pourvus pour bien gouverner et administrer tous les rites qui existent dans l'univers. Je crois en avoir dit assez sur ce rite.

CHAPITRE XIII.

Notices sur l'Ordre des Templiers.

Les Templiers s'introduisirent en France par le Chapitre de Clermont, quand on l'eut fondé à Paris. Le baron de Hund transporta l'Ordre des Templiers en Allemagne, où il créa des Loges templières, sous le nom de Stricte observance.

Des Maçons dans l'erreur ont cru voir relever l'Ordre des Chevaliers du Temple, et ont fait rapporter toutes leurs allégories à la mort de Jacques Burg Molai.

Dans l'ouvrage intitulé *Le Tombeau de Jacques Molai*, M. Cadet Gassicourt, son auteur, fait dériver les trois mots sacrés des trois grades symboliques, des noms de cet infortuné Grand-Maître, qui fut

brûlé sous le règne de Philippe le Bel, parce que, dit-il, les initiales J. B. M. sont les mêmes dans les trois mots sacrés. De plus, il prête aux Francs-Maç.·. l'infâme projet de renverser les trônes et les autels. S'il était vrai que les Templiers eussent voulu se recréer sous les formes secrètes de la Fr.·.-Maç.·., pourquoi chaque peuple aurait-il son Grand-Maître, ainsi qu'il en existe en Suède, en diverses parties de l'Allemagne, en France, et dans d'autres pays, tandis qu'anciennement il n'y avait qu'un seul Grand-Maître, qui gouvernait tous les établissemens de l'Ordre en Europe?

L'Ordre du Temple est purement et simplement un Ordre secret, qui paraît s'être créé et se soutenir sans le secours de la Maçonnerie. On peut voir par la liste des Grands-Maîtres de cet Ordre en France, des princes illustres, tels que les Clermont, Montmorency, le duc du Maine, Bourbon-Condé, Cossé-Brissac, Bourbon-Conty, et autres.

A présent, l'Ordre a encore son Grand-Maître à Paris, résultat d'une charte de transmission, qui contient la suite non-interrompue des actes d'acceptation signés de la main de ces Grands-Maîtres.

CHAPITRE XIV.

Réflexions générales sur les sociétés Hermétiques, les Ordres des deux Aigles, de l'Apocalypse, du Système de Zinnendorf, des Frères initiés de l'Asie, de la Palestine, des Illuminés du zodiaque, des Frères noirs, des Elus de Coëns, des sept Epées, des Invisibles et des Princes de la mort.

Je ne crois pas devoir appeler l'attention de mes lecteurs, sur une quantité de rites et sectes qui n'ont fait que paraître : tels sont ceux de l'*Académie des vrais Maçons* (société Hermétique), du *Système de Zinnendorf*, des *deux Aigles*, de l'*Apocalypse*, qui brillèrent pendant quelque temps dans le midi de l'Europe, des *Frères initiés de l'Asie, de la Palestine*, des *Illuminés du zodiaque*, des

Frères noirs, des *Élus de Coëns* (société cabalistique), des *sept Épées*, des *Invisibles*, contre lesquels s'éleva une indignation générale que devait faire naître leur abominable doctrine, puisqu'elle consacrait l'irréligion et l'abnégation totale de son être, au point de concevoir un tel dégoût de la vie, que chaque initié devait toujours être prêt à se suicider; des *Princes de la mort*, qui furent toujours regardés comme des êtres dangereux, et dont les statuts exécrables ordonnaient aux initiés de mettre à mort celui que leur Souverain-Tribunal avait condamné, quel que soit son rang, et quel que soit le degré d'alliance ou de parenté qui pouvait exister entre le condamné et celui que le sort avait désigné pour être l'exécuteur de l'arrêt de mort rendu par le Tribunal.

Dans la suite, que je vais bientôt publier, je donnerai un Précis historisque sur cette dernière secte, qui sut exister si long-temps, et toujours inconnue des

gouvernemens où elle transportait son tribunal assassin.

Des notes intéressantes sur cette société secrète, que j'ai copiées à Trévoux il y a trois ans, forment une partie de son histoire, que je ne crois pas indigne d'être offerte à la curiosité, aucun auteur n'ayant rien publié sur ce tribunal affreux.

Il existe une quantité considérable d'autres sectes, que je laisse dans l'oubli où elles sont tombées, mon intention n'étant pas de les ressusciter.

Ces diverses sociétés, comme on peut très-facilement s'en convaincre, avaient des dogmes différens; plusieurs firent des réglemens qui attestent la sagesse de leur institution, et d'autres furent les fléaux de l'humanité.

Les gouvernemens chez lesquels s'introduisirent toutes ces sectes, en prirent d'abord de l'ombrage, et ce ne fut qu'après avoir été bien assurés de leur but, qu'ils les souffrirent. Plusieurs furent

dissoutes, prohibées, renversées; la F.·. Maçonnerie seule sut se conserver, malgré les persécutions qu'elle éprouva. La beauté de sa doctrine, les vertus qu'elle consacre, tout enfin lui assurait la protection spéciale des gouvernemens. Le fanatisme seul pouvait être son ennemi; et les persécutions que lui suscita ce lâche ennemi, ne lui donnèrent que plus de lustre. Une fois connue, on était forcé de lui rendre justice, ainsi qu'il arriva à Naples, où le roi avait rendu un édit qui condamnait les Francs-Maçons à mort. Son épouse, la bonne Caroline, de glorieuse mémoire, inspirée par le ciel, qui voulait faire respecter ce qui est réellement respectable, se déclara l'avocate de plusieurs Francs-Maçons, qui, arrêtés en contravention avec l'édit rendu contr'eux, venaient d'être condamnés à mort. Elle fit des représentations à son auguste époux, et lui conseilla de se faire initier : le roi suspendit l'exécution de ces infortunés, se fit re-

cevoir, et depuis devint le zélé protecteur de ses Frères.

La Franche-Maçonnerie, qui ordonne la pratique de toutes les vertus, s'empressa de donner une marque éclatante de sa reconnaissance. Il fut ordonné, qu'à dater de cette époque, on porterait un toast, ou une santé, en l'honneur de la reine Caroline, dans tous les banquets maçonniques ; elle fut proclamée protectrice de l'Ordre : aussi, dans tous les banquets, après la première santé d'obligation, qui est celle du roi et de la famille royale du pays où se rassemblent les Maçons, on porte celle de cette illustre princesse, dont le souvenir sera porté à la postérité la plus éloignée, par la reconnaissance maçonnique.

CHAPITRE XV.

Coup-d'œil rapide jeté sur l'époque de l'introduction de la Franche-Maçonnerie dans les différens États de l'Europe.

En Angleterre.

En Écosse, en 1150.

En France, en 1668; d'autres disent en 1721, et d'autres en 1725.

En Espagne (Madrid), en 1728.

En Irlande, Grande-Loge fondée en 1729.

En Hollande, en 1730.

En Russie, en 1731.

En Italie, Loge fondée à Florence, en 1733.

En Prusse, en 1737.

A Vienne, en 1737.

En Suède, la Maçonnerie Scandinave remonte si haut, et date de si loin, qu'elle est la plus ancienne.

En Suisse, on voit fonder des Loges à Genève, en 1738.

En Turquie, on fonde des Loges dans le courant de la même année.

A Lausanne, en 1739.

En Pologne, on ne peut fixer l'époque de son introduction, puisqu'on y connaissait la Maçonnerie Scandinave.

A Altembourg (Haute-Saxe), Loge fondée en 1741.

A Nuremberg, même année.

A Hambourg, même année.

C'est à Francfort-sur-le-Mein que le célèbre baron de Hund fut reçu Maçon, en 1742.

A Rome, en 1741. (Elle y était secrètement pratiquée avant.)

En Portugal, on ne peut en préciser l'époque.

CHAPITRE XVI.

Persécutions éprouvées par les Francs-Maç.·. dans les pays où cet Ordre s'était établi.

En 1731, de Biren, favori de l'impératrice Anne Iwanowa, d'un caractère ombrageux et cruel, persécuta les Maçons.

En 1735, les états généraux rendent un édit qui interdit les réunions maçonniques en Hollande.

En 1737, le Châtelet défend les réunions maçonniques, et condamne à l'amende de 1,000 francs un cabaretier de la Rapée, où l'on avait tenu Loge. Sa maison fut murée pendant six mois.

Louis XV interdit la cour aux seigneurs qui se font recevoir Maçons.

Même année, les états généraux font arrêter des Maçons en contravention. Ces derniers défendent l'Ordre avec tant

de modération et de fermeté, qu'ils font rapporter l'édit rendu contr'eux, en 1735.

En 1738, en France, on arrête, rue des deux Écus, les Maçons qui s'étaient assemblés pour célébrer la fête de l'Ordre, et sont conduits au fort l'Évêque.

En 1739, un cardinal publie, au nom du pape, en Italie, un édit contre les Francs-Maçons; interdit aux propriétaires de Maisons de les recevoir, sous peine de démolition, et enjoint de dénoncer ceux qui feraient des propositions d'initiation, sous peine d'une forte amende et de galères.

La Sainte Inquisition fait brûler, par la main du bourreau, sur la place, un ouvrage intitulé *Relation apologétique et historique de la société des Francs-Maçons*, imprimé à Dublin, en 1738.

A Florence et en Portugal, dans la même année, la Sainte Inquisition fait jeter dans ses prisons plusieurs Francs-Maçons.

En Pologne, on fait afficher l'édit du pape, contre les Francs-Maçons.

En 1740, Philippe V rend un édit en Espagne, contre les Francs-Maçons, et l'Inquisition en envoie plusieurs aux galères.

A Malte, l'Inquisition les persécute, et le Grand-Maître exile à perpétuité plusieurs Chevaliers qui avaient assisté à une réunion maçonnique.

En 1742, l'évêque de Marseille publie la bulle du pape contre les Maçons.

En 1742, l'Ordre est bien plus cruellement persécuté en Portugal. Les nommés Custos, Mouton et Bruslé son arrêtés par ordre de l'Inquisition. Custos, qui a publié tout ce qu'on lui a fait souffrir, rend compte des cruautés inouíes qu'on exerça contre lui, ayant été mis à la question plusieurs fois; enfin, il fut condamné aux galères, et les autres bannis. Il dut sa liberté aux démarches que fit l'ambassadeur anglais à Lisbonne, qui le réclama au nom de son roi, com-

me un de ses sujets. (Dans la suite que je vais publier bientôt, sera le procès du malheureux Custos.)

A Vienne, on mit en prison, en 1743, trente Maçons qui s'étaient assemblés.

Le roi de Portugal en fait aussi mettre en prison. Le gouvernement et la Sainte Inquisition mirent une telle activité dans leur persécution contre l'Ordre, qu'il s'éteignit totalement dans ce pays.

Le canton de Berne, en Suisse, défend dans la même année, les réunions maçonniques dans les lieux soumis à sa police.

En 1744, le Châtelet rend, à Paris, une sentence qui interdit aux propriétaires et aux cabarets, de recevoir les Maçons, à peine de 3,000 francs d'amende.

En 1745, plusieurs Français rassemblés à Paris, rue des deux Écus, pour une réception, sont mis à la porte, et les meubles et ustensiles de la Loge saisis et confisqués ; huit jours après,

nouvelle sentence du Châtelet, renouvelant celle de 1744. Un traiteur est condamné à 3,000 fr. d'amende, pour avoir reçu chez lui une assemblée de Francs-Maçons.

En 1748, le grand sultan donne ordre de cerner, à Constantinople, une maison où plusieurs Maçons étaient assemblés, de les arrêter, et de démolir le local; prévenus à temps, ils se séparèrent, et, par l'entremise de l'ambassadeur anglais, cette affaire n'eut pas de suite.

En 1751, le roi d'Espagne fait défendre les assemblées maçonniques.

Même année, le pape Benoit XIV rappelle la bulle d'excommunication de Clément XII, contre les Francs-Maçons, et la maintient dans toute sa force et valeur.

Le roi de Naples prohibe la Franche-Maçonnerie dans ses états.

En 1764, l'impératrice Marie-Thérèse défend de tenir Loge dans ses états.

parce que les Vénérables des Loges de Vienne refusent de dévoiler les secrets de l'institution au gouvernement.

En 1770, la Maçonnerie est de nouveau persécutée en Suisse.

En 1775, le roi de Naples défend la réunion des Francs-Maçons; le Grand-Maître de l'Ordre dans ce pays, ajoute son interdit à celui du roi, qui rend un édit condamnant à la peine de mort ceux qui enfreindraient cette défense.

En 1776, deux nobles portugais sont mis au cachot, comme Francs-Maçons.

En 1779, les Francs-Maçons sont persécutés publiquement à Aix-la-Chapelle. Dans les églises, on les voue à l'animosité du peuple. Un dominicain, appelé Louis Greineman, et un capucin nommé Schuff, ne craignent pas d'avilir le caractère de ministres d'un Dieu de paix, en proférant ces mots abominables : *Exterminez cette engeance maudite.*

En 1782, le Conseil de Berne renouvelle l'interdiction de l'exercice de la

Franche-Maçonnerie dans sa domination.

En 1784, le prince de Monaco proscrit la Franche-Maçonnerie dans ses états.

En 1785, l'électeur de Bavière la prohibe comme ayant dégénéré de sa primitive institution.

Le grand duc de Bade publie à Manheim, dans la même année, une défense d'aucune assemblée secrète, sans excepter la Maçonnerie.

En décembre 1789, l'Inquisition fait à Rome une descente dans une maison, dont les Francs-Maçons eurent le temps de s'échapper; elle s'empare des archives, cahiers d'instructions, registres et correspondances.

En 1791, Cagliostro est condamné, à Rome, à la peine capitale. Dans son procès, la Franche-Maçonnerie est peinte sous les plus odieuses couleurs.

En 1794, des bruits déshonorans circulaient depuis peu de mois en Russie, contre l'Ordre, et furent la cause de son

malheur. L'impératrice Catherine, jusqu'alors protectrice de la Franche-Maçonnerie dans ses états, lui retira tout d'un coup sa protection. Elle ne rendit aucun édit contre les Francs-Maçons; mais ils fermèrent eux-mêmes leurs Loges, et suspendirent leurs travaux.

En 1812, le grand duc de Francfort fit fermer les Loges dans ses états.

A Vienne, on découvre une association de Francs-Maçons; tous les membres que l'on peut attraper sont incarcérés; un personnage qui en faisait partie, est obligé de remettre la clé de Chambellan, dont il était décoré.

En 1813, Frédéric Ier, grand duc de Bade, défend les assemblées secrètes dans ses états.

Dans le mois de février 1814, les Francs-Maçons sont poursuivis dans les rues de Naples, par la populace, que des assassins animaient contr'eux. Le brave Frère Hugy, colonel de la garde du roi de Naples, arrive avec un piquet,

fait sabrer tous ces brigands, et, par cette manœuvre, sauve une partie du mobilier de la Loge, et la vie à de bons Maçons, qui défendaient l'entrée du local dont ils avaient été arrachés, et où l'on avait commis des vols et des dégâts.

CHAPITRE XVII.

Abus qui se sont glissés dans l'Ordre maçonnique, et les moyens d'y remédier.

Les raisons de la décadence de la Franche-Maçonnerie en France, sont faciles à trouver. La première vient des membres du Grand-Orient, qui montrent une insouciance inexcusable, tant dans l'administration que dans leur relâchement, relativement aux statuts généraux.

Parmi les Officiers du Grand-Orient, il y a des hommes à talens, de bons Maçons, animés du vif désir de bien faire ; mais aussi, il y en a d'autres qui, remplis de suffisance et pourvus de très-faibles connaissances, s'imaginent pouvoir tout faire en ne faisant rien, et bien administrer, sans y rien entendre. Ce

sont toujours les mêmes qui sont à la tête de tout ; et l'on peut même dire que le Grand-Orient réside dans sept à huit, les autres étant à peu près nuls aux yeux de ces sept ou huit, qui ne leur laissent que le droit d'opiner du bonnet, ce qui ne leur sert presque de rien, puisque ces sept ou huit, exerçant leur influence sur ceux dont la nullité n'est que trop démontrée et reconnue, font passer et adopter tout ce qu'ils veulent, malgré les sages observations de la minorité.

Si l'on doit reprocher aux Loges, surtout à celles de Paris, de recevoir trop facilement des êtres indignes du titre de Maçons, quel reproche ne doit-on pas adresser au Grand-Orient, d'admettre dans son sein des personnes qui, sous plusieurs rapports, ne devraient pas en faire partie ?

Si les Officiers du Grand-Orient avaient lu l'histoire du Grand-Orient, ils auraient vu que, sous la Grande-Maîtrise du

comte de Clermont, et en 1745, l'insouciance des Grands-Administrateurs fit naître tous les schismes qui déshonorèrent l'Ordre. C'est à cette époque funeste que les personnes honnêtes, rougissant de faire partie de plusieurs Loges mal composées, s'en séparèrent, et fondèrent un autre pouvoir constituant.

Aujourd'hui la Maçonnerie est dans la même situation où elle se trouvait en 1754 et années suivantes. L'avidité du Grand-Orient lui a fait accorder des diplômes, des brefs à des êtres qui, loin de mériter de voir la vraie lumière, devaient au contraire végéter dans l'obscurantisme.

Le Grand-Orient ne devrait-il pas, tous les ans, envoyer à toutes les Loges un état de ses recettes et dépenses? Il n'est que le dépositaire des dons et rétributions des Loges. Lorsque la France, agrandie par la Hollande, le Brabant, le Piémont et une partie de l'Italie, offrait une étendue si considérable, on fonda

des Loges partout ; le Grand-Orient reçut, dans une année, plus de cent mille francs. Presque tous les régimens avaient leurs Loges.

On peut supputer les revenus du Grand-Orient. Quant à la dépense, elle dut être si légère à cette époque, comparativement à la recette, qu'il doit avoir des rentes énormes, s'il a placé des fonds que tous les ans il pouvait augmenter. Pour qui sont ces revenus ? A quoi sont-ils destinés ? Quel but se propose-t-on ? Quel emploi en ordonne-t-on ? Est-ce à des actes de bienfaisance ? Je connais des Frères qui ont été bien malheureux, auxquels le Frère Mercadier, qui était hospitalier du Grand-Orient, a donné aux uns cinq francs, et aux autres trois francs. Certes, de tels dons, de tels secours, accordés au nom du Grand-Orient, à un Maçon malheureux, ne sont pas ruineux.

Autrefois le Grand-Orient, à la naissance de nos princes, à leurs fêtes, dis-

tribuait des aumônes aux infortunés, qui bénissaient une si honorable institution. Aujourd'hui ce n'est que lorsque des Loges ont pris l'initiative, ou donné l'exemple, que, honteux de sa déshonorante insouciance, il veut bien agir.

Lors de l'assassinat du Très-Illustrissime Frère le duc de Berri, c'est une Loge (la Loge des Admirateurs de l'univers) qui, la première, a ordonné une fête funèbre en son honneur.

Les capitations maçonniques, les constitutions de Loges, de Chapitres, les cahiers d'instructions, forment le revenu du Grand-Orient. Il a été un temps où ces revenus étaient immenses; et quoiqu'ils soient grandement diminués, il est aisé d'en calculer le produit annuel approximativement.

Une demande en secours adressée au Grand-Orient, après avoir été soumise à la Grande-Loge d'administration, est une bien faible ressource pour celui qui attend après : tel est le Sénat maçonni-

que d'aujourd'hui ; aussi je prédis la chute de l'Ordre en France, si l'on ne se hâte de remédier aux abus, et de le rappeler à son institution primitive. La tolérance, l'union et la bienfaisance, voilà les trois colonnes qui soutiennent la Franche-Maçonnerie : si une seule est brisée, l'édifice ne peut plus se soutenir, et sa chute est prochaine.

L'intérêt du Grand-Orient est donc de réunir tous les rites, de se les attacher, et de gagner la confiance des Loges ; et je puis avancer ici, avec certitude de n'être pas démenti, que déjà, tant à Paris qu'en province, son influence est bien diminuée, et qu'une nouvelle Grande-Loge bien composée, renverserait facilement son pouvoir, et s'éleverait promptement sur sa ruine. Déjà dans les temps que j'ai cités, on a vu deux grands pouvoirs constituans se déchirer, s'insulter, et donner l'exemple du désordre. Officiers du Grand-Orient ! il en est

temps encore, mettez de côté l'ambition et l'intrigue, rappelez-vous que tous les Maçons sont égaux, et que les plus grands sont ceux qui remplissent mieux leurs devoirs.

Pourquoi les personnages les plus distingués de l'état ne veulent-ils plus faire partie de vos chambres, et rejettent les grandes dignités dont vous les décorez dans vos annuaires maçonniques, et qu'ils désavouent hautement? c'est d'après les raisons que j'ai mises en avant.

Plusieurs de ces dignes Frères m'ont dit à moi-même ne pas vouloir être Officiers titulaires ni honoraires du Grand-Orient. Autrefois les princes et les personnages les plus marquans s'en faisaient une gloire; aujourd'hui ils le regardent comme une honte, puisqu'ils en désavouent le titre.

La prostitution des hauts grades est encore une des causes qui amèneront la chute de l'Ordre. En effet, n'est-il pas honteux de voir des hommes dont les

principes, l'éducation et le rang dans la société, devraient les éloigner pour toujours de la plus petite dignité d'une Loge, revêtus des plus hauts grades de l'Ordre! Est-ce ainsi que l'on prétend le rendre respectable? Maçons! vous perdez journellement de la considération justement méritée depuis tant de siècles, en vous écartant des réglemens et des statuts généraux, seuls conservateurs de la Franche-Maçonnerie.

Vos discussions, vos dissentions et les propos outrageans que vous lancez les uns contre les autres (je parle ici de ceux qui en tiennent), circulent, et vous font perdre la confiance.

C'est aux bons et vrais Maçons qui siégent au Grand-Orient, que je m'adresse; qu'ils se lèvent; qu'ils se montrent; qu'ils ne soient plus le jouet d'une minorité ambitieuse; qu'une plus sage administration s'établisse; que l'on s'attache invariablement aux statuts généraux; qu'on les respecte, on les fera

respecter, et l'Ordre se relevera plus grand qu'il ne le fut jamais.

Une société quelconque doit avoir ses réglemens; c'est sur cette base fondamentale qu'elle est assise. Si vous la détruisez, cette société s'écroule, et bientôt n'existe plus. Voilà ce dont l'Ordre maçonnique est menacé.

Puisse le Grand-Architecte prêter aide et secours à la plus belle institution qu'ait pu créer le génie de l'homme, et qui le rapproche de son divin créateur! Puisse-t-il inspirer ces hommes dignes du beau titre de Maçons, et dont les lumières brillantes pourraient sauver l'Ordre de sa chute, et puissent-ils ne pas prêcher dans le désert!

Dans le Grand-Orient il y a de ces hommes privilégiés; pourquoi se taisent-ils? chez eux une telle insouciance est un crime. Le ciel, en leur donnant des talens, veut qu'ils s'en servent pour le bien de leurs semblables; ne pas le faire est une offense envers la divinité. Qu'ils

sortent de leur apathie ; qu'ils plongent dans le néant l'intrigue et l'ambition ; alors ils appelleront sur eux la reconnaissance des hommes, leur estime et leur confiance.

Dans plusieurs états on a prohibé la Franche-Maçonnerie ; craignez la même honte chez nous. C'est par l'exercice constant des vertus qu'il ordonne et des devoirs honorables qu'il impose, que cet Ordre illustre a su se conserver ; si vous ne les remplissez plus ces devoirs, si vous ne donnez plus l'exemple des vertus sociales, c'est vous-mêmes, Maçons, qui aurez renversé l'Ordre.

CHAPITRE XVIII.

Historique du système Suédois.

Cet article est pris à M. Thory; parlant de tous les rites, j'ai cru devoir le placer ici.

Ce rite est reconnu par la Grande-Loge de Stockholm ; tous ses grades sont composés sur l'abolition et le rétablissement des Templiers. On prétend que le Grand-Chapitre possède le testament de Jacques Molai, dans lequel on trouve la continuation de l'Ordre du Temple dans l'institution maçonnique ; plus, une pièce qui constate que Beaujeu, neveu de Jacques Molai, trouva le moyen de rassembler les cendres de ce Grand-Maître, de leur donner la sépulture, et de les couvrir d'une pierre de

la forme d'un carré-long, sur laquelle il fit graver cette inscription :

J. B. M. B. A. D. N. J. C.

Explication de ces lettres.

Jakin		Jacobus.
Boaz		Burgundius.
Mac.		Molai.
Benac. . . .	ou . . .	Bustus.
A.		Anno.
Do.		Domini.
Naï.		Nostri.
Jehova		Jésus.
Croisade		Christi.

1313, 11 mai.

Quelques Maçons instruits ont l'opinion que le système Suédois est le même que celui du Chapitre de Clermont, qui existait à Paris, perfectionné cependant, et assis sur des bases historiques, ce qui manquait à ce dernier.

Voici l'Ordre des grades, observé par

la Grande-Loge et le Grand-Chapitre de Stockholm, d'après les renseignemens que nous a fournis une lettre de M. Jenimer de Rostock, en date du 12 septembre 1812.

Le systême Suédois se compose de douze grades, divisés en quatre classes.

1 Apprenti.

2 Compagnon.

3 Maître.

4 Apprenti et Compagnon de Saint-André.

Ce grade est l'Elu secret du régime Français.

5 Maître de Saint-André.

Ce grade est celui connu sous le nom de Grand-Elu Ecossais.

6 Les Frères Stuart.

Ce degré a été formé du grade de Chevalier d'Orient et de celui de Prince de Jérusalem.

7 Les Frères favoris de Salomon.

Ce grade est celui connu sous le nom de Chevalier d'Occident.

8 Les Frères favoris de Saint-Jean ou du Cordon blanc.

9 Les Frères favoris de Saint-André, ou du Cordon violet.

On les nomme ordinairement Chevaliers du Cordon pourpre.

Les Frères de la Croix rouge sont divisés en trois classes.

10 La première classe est composée des membres du Chapitre qui ne sont pas dignitaires.

11 La deuxième classe est composée des Grands dignitaires du Chapitre présidé par S. A. R. le prince Bernadotte.

12 La troisième classe. C'est le maître régnant (le roi Charles XIII lui-même). Son titre est *Salomonis Sanctificatus, Illuminatus, Magnus Jehova.*

Les membres de ces trois classes réunies forment le Chapitre illuminé, dans lequel nul ne peut être Grand dignitaire, s'il n'a quatre quartiers de noblesse. On doit ajouter que ceux qui reçoivent un grade au-dessous du cin-

quième, deviennent nobles, s'ils ne le sont déjà.

Les Maçons Suédois ont toujours joui d'une grande réputation d'instruction dans l'Ordre; leurs catéchismes sont les premiers qui ont donné la tradition du signe connu dans la Maîtrise, sous le nom de Signe de secours.

La protection dont un prince philosophe, un Maçon illustre, assis avec honneur sur le trône de Suède, daigne entourer l'institution, lui assure, dans ces contrées, une considération qu'elle obtiendra difficilement dans d'autres pays. Le roi lui a consacré un Ordre public, auquel il a daigné donner son nom (l'Ordre de Charles XIII). Il a placé à la tête S. A. R. le prince héréditaire : c'est indiquer assez que S. M. considère dans les Maçons de la Suède, non-seulement des hommes dignes de sa protection, mais encore des sujets fidèles et véritables amis de leur pays. Ici se termine la notice de M. Thory, sur le rite Suédois.

CHAPITRE XIX.

Notice sur les Frères de la Rose-Croix d'or.

C'est encore à M. Thory que je suis redevable de cet article. Cette société, dite Alchimique, fut fondée en Allemagne, en 1777, d'après les erremens des anciennes sociétés de ce genre. Elle promettait le secret du grand œuvre et de la panacée universelle. Voici l'historique de cet Ordre, tel qu'il est accrédité en Allemagne, selon ce qu'en a dit le baron de Gleichen, au couvent de Paris, en 1785 :

Les Rose-Croix affirment être les légitimes auteurs et supérieurs de la Maçonnerie, dont ils expliquent tous les emblêmes hermétiquement. Les Maçons, disent-ils, sont venus en Angleterre,

sous le roi Arthur. Raimond-Lulle a initié Henri IV, roi de la Grande-Bretagne. Les Grands-Maîtres, autrefois comme aujourd'hui, sont désignés par les noms de Jean Ier, II, III, IV, V, etc. Leur enseigne est un compas d'or attaché à un ruban blanc, symbole de pureté et de sagesse. Les emblêmes principaux de l'ancien tapis ont été le soleil, la lune, le double triangle, ayant au centre la première lettre de l'alphabet hébraïque. Les Frères portaient au doigt un anneau d'argent, sur lequel étaient les initiales I, A, A, T, *(Ignis, aer, aqua, Terra)*.

Les Rose-Croix anciens n'admettaient que trois grades; et le troisième que nous connaissons, a été substitué à un autre plus significatif, etc.

On trouve dans les archives du rite philosophique, une lettre écrite de Ratisbonne, au Souverain-Tribunal chef d'Ordre, en 1784, par M. le baron de Westerode, dans laquelle est consignée

une autre opinion reçue en Suède, au sujet de l'origine des Rose-Croix ; la voici :

« Les Rose-Croix sont venus en 1188, » d'Orient en Europe, pour la propaga- » tion du Christianisme, après la peste » de la Palestine. Trois d'entr'eux fon- » dèrent en Écosse l'Ordre des Maçons » d'Orient, pour servir de séminaire aux » sujets à instruire dans les sciences les » plus sublimes : cet Ordre existait en » 1196.

» Édouard, fils d'Henri III, fut reçu » dans la société des Rose-Croix, par » Raimond Lulle. On n'y admettait alors » que des savans et quelques personnes » du plus haut rang. Leur fondateur est » un prêtre séraphique d'Alexandrie, sage » d'Égypte, nommé Ormesius ou Ormus, » converti avec six de ses confrères, par » Saint-Marc, l'an 46 de Jésus-Christ. Il » purifia la doctrine des Égyptiens, selon » les préceptes du Christianisme, et fon- » da la société des Ormus, c'est-à-dire,

» des sages de la lumière, aux membres
» de laquelle il donna pour ornement,
» une croix rouge. Vers le même temps,
» les Esséniens et autres Juifs fondèrent
» une école de Sagesse salomonique, la-
» quelle se réunit aux Ormus. Alors la
» société fut divisée en divers Ordres,
» connus sous les noms de Conservateurs
» des secrets Mosaïques, des secrets Her-
» métiques, etc. Plusieurs membres de
» l'association ayant succombé aux tenta-
» tions de l'orgueil, sept Maîtres se réu-
» nirent, opérèrent une réforme, et ras-
» semblèrent sur le tapis toutes les allé-
» gories de l'œuvre hermétique, etc. »

Il est difficile d'ajouter foi à tous ces renseignemens, la plupart fabuleux.

CHAPITRE XX.

Sur le régime Éclectique. Précis historique sur l'Ordre illustre des Chevaliers du désert. Cérémonie d'une réception. Catéchisme et instruction de cet Ordre, dans son premier grade.

De tous les rites, régimes ou sectes maçonniques, c'est le régime Eclectique, dont le chef-lieu est à Francfort-sur-le-Mein et à Wetzlar, qui a toujours montré le plus de respect pour la Franche-Maçonnerie. Il ne reconnaît que les trois grades symboliques ; il rejette les hauts grades, qu'il considère comme des futilités dont les hommes raisonnables ne doivent nullement s'occuper. Les Eclectiques, ne voyant dans la Franche-Maçonnerie qu'une société de bienfaisance, ne croient pas avoir besoin de se fourrer

dans la mémoire un amas d'absurdités plus ridicules les unes que les autres, pour remplir les beaux devoirs d'un Maçon.

Il y a encore, à Francfort-sur-le-Mein, une Loge appelée l'Aurore naissante, où les Maçons trouvent toujours bon accueil et secours; et les membres ne sont pas chamarrés de cordons ni de bijoux magnifiques; ils n'ont pas les titres de Souverains Grands-Inspecteurs, de Grands-Régularisateurs, de Supérieurs voilés, etc.; mais ils savent remplir leurs devoir: aussi l'estime générale, la reconnaissance et le respect des Profanes sont leur plus douce récompense. Cette Loge a été plusieurs années sous le Vénéralat du très-cher Frère Molitor, docteur en philosophie, dont les talens et les vertus l'illustrèrent. Les Français qui revenaient de Francfort-sur-le-Mein, et qui avaient visité les membres de l'Aurore naissante, se sont tous empressés de lui payer le juste tribut de leur estime et de leur

reconnaissance. Si cet ouvrage tombe dans les mains de ces bons Frères, ils sentiront qu'il doit être bien doux d'inspirer de tels sentimens.

Je crois avoir assez parlé des divers rites, systêmes, ordres, chapitres, tribunaux, etc., qui sont les plus connus; je vais à présent donner un petit Précis historique de la Maçonnerie des Chevaliers du désert.

On prétend que l'Ordre des Chevaliers du désert fut fondé du temps des Esséniens ou Assassins, lesquels étaient soumis au Vieux de la montagne. L'histoire a fait assez connaître ce tyran sanguinaire, qui élevait ou faisait élever ses Néophytes dans une telle abnégation de leur être, une si prompte obéissance à ses ordres, qu'au moindre signe ils se poignardaient à ses yeux, et que, quelque danger qui pût résulter des suites d'une obéissance si servile, ces êtres dangereux allaient de suite assassiner un

roi sur son trône, un prêtre à l'autel, et un père au milieu de sa famille, si leur despotique et abominable maître le commandait.

La mort n'avait rien d'effrayant pour eux, puisqu'ils la regardaient comme la porte des jouissances éternelles. Le Vieux de la montagne avait rendu tous les princes voisins ses tributaires, par la terreur qu'il inspirait. Pour contre-balancer ce sinistre pouvoir, on prétend qu'on institua l'Ordre des Chevaliers du désert, qui forcèrent ces vils assassins à se renfermer dans les montagnes où résidait cet homicide tyran.

Les Chevaliers du désert appellent leur Loge une tente; ils protègent les voyageurs contre les Bédouins pillards et les Arabes voleurs. L'Ordre existe toujours, et a traversé les siècles sans éprouver aucune révolution. Binfaisans, hospitaliers et courageux, tels sont les Chevaliers du désert. Du temps des croisades, plusieurs seigneurs anglais, flamands,

allemands et français, se firent recevoir. Ayant quitté par la suite et l'Asie et l'Égypte, ils laissèrent tomber cet Ordre dans l'oubli. Il ne se conserva que dans les lieux où il avait pris naissance.

Depuis cinq ou six siècles, les Chevaliers du désert ont rendu des services essentiels au commerce, en protégeant les caravanes, en dissipant ces troupes insolentes et pillardes de Bédouins, de Kalmouks et d'Arabes, qui les dévalisaient si souvent. Il y a même des Arabes et des Bédouins dans l'Ordre. Si vous êtes Chevalier du désert, et que votre caravane soit attaquée, en faisant le signe d'appel, vous verrez celui qui vous a dépouillé, non-seulement vous rendre vos effets et marchandises, mais vous donner le mot d'ordre, qui doit assurer votre tranquillité pendant votre voyage. Qu'une autre horde vous attaque, le Chevalier du désert va en avant, se fait conduire devant le chef qui la commande, lui donne le mot d'ordre, et

les secours dont vous pouvez avoir besoin dans ces lieux inhabités, vous sont prodigués sur-le-champ.

De quel avantage ne sont-elles pas pour l'humanité, ces sociétés honorables, dont les statuts ou les réglemens attestent la sublimité de leur doctrine ! L'univers leur doit le tribut de son admiration et de son respect. On ne saurait trop honorer les institutions qui tendent au bien général.

Récit abrégé d'une réception de Chevalier du désert

AU PREMIER GRADE DE CET ORDRE.

D. D'où venez-vous ?
R. De la plaine.
D. Qu'avez-vous vu ?
R. Rien ; j'étais dans l'obscurité.
D. Qu'avez-vous rencontré ?
R. Un tourbillon de sable.
D. Sur quoi marchiez-vous ?
R. Sur un sable mouvant.

D. Qu'avez-vous entendu ?

R. Les rugissemens des bêtes féroces.

D. Que demandez-vous ?

R. A être reçu Chevalier du désert.

D. Connaissez-vous les devoirs d'un Chevalier du désert ?

R. Oui.

D. Qui vous en a instruit ?

R. Un homme qui m'a dit l'être.

D. Aurez-vous le courage de supporter les épreuves ?

R. Oui.

D. Je vous préviens qu'elles sont terribles, et demandent un courage à toute épreuve.

R. Ordonnez, j'obéirai.

Chevalier introducteur, Emparez-vous du Récipiendaire, et conduisez-le dans le souterrain où sont renfermés le lion, le tigre et l'ours; vous lui donnerez deux pains et deux mesures de liqueur forte; prévenez-le aussi de ce qu'il doit faire.

Le Chevalier introducteur sort avec le Récipiendaire, et lorsqu'ils reviennent, le Chevalier introducteur, avant de pénétrer dans la tente, frappe cinq

coups avec le pommeau de son épée.

Le Chevalier d'ordre qui est en-dedans, demande qui frappe ? On lui répond : C'est un jeune Profès qui vient de combattre et de terrasser les monstres du souterrain.

On introduit le Profès.

D. Votre courage vous a rendu digne de l'honneur d'être reçu parmi nous; mais avant, il faut répondre à mes questions. Qu'avez-vous vu dans le souterrain, et qu'y avez-vous fait ?

R. J'ai vu un poteau carré qui pouvait avoir deux pieds sur toutes les faces, et sept de hauteur. Il y avait six gros clous de distance en distance, également disposés. Le Chevalier qui m'accompagnait me donna le premier petit pain, et m'engagea à le manger; ensuite il me fit prendre une mesure de liqueur forte, et me dit de garder le reste, en cas de besoin. Resté seul, j'entendis les rugissemens des trois monstres que je devais combattre; j'étais monté sur le poteau où je les attendais. Le lion vint le premier; il s'avança fièrement; de sa queue il ébranlait le poteau

qui me soutenait, tandis que l'ours cherchait à monter à l'aide des six clous qui y étaient fixés, et que le tigre semblait me regarder comme une proie certaine. J'eus le bonheur de me défaire de mes ennemis, et je n'eus pas plutôt vaincu le dernier de ces monstres, qu'une musique guerrière se fit entendre, et que mon nom fut proclamé à haute voix. Le Chevalier qui m'avait accompagné, revint me chercher, et m'amena devant vous.

D. Que demandez-vous ?

R. La récompense promise au vainqueur des trois monstres.

On va vous la donner, en procédant à votre réception.

On le fait sortir.

On apporte un grand poteau garni des six clous, au-dessous desquels sont les six lettres C. F. P. P. F. C. et les trois figures des trois monstres.

On ouvre la tente, et chacun se met à sa place.

Le chef d'une tente s'appelle Grand-Commandeur. Les siéges sont placés en

rond, une ouverture est pratiquée vis-à-vis de l'entrée de la tente.

Le Grand-Commandeur est dans le milieu du cercle que forment les siéges, et fait face à l'entrée de la tente.

Le Commandeur Lieutenant est assis à sa gauche; à sa droite est le Grand-Chancelier; le Trésorier est après le Commandeur Lieutenant.

Le Chevalier premier Inspecteur est sur le premier siége qui est à gauche de l'ouverture du cercle, par conséquent presque vis-à-vis du Grand-Commandeur.

Le Chevalier second Inspecteur est assis sur le siége qui est à droite de l'ouverture du cercle, et presque vis-à-vis du Commandeur Lieutenant.

Le Chevalier d'Ordre et le Chevalier introducteur sont à droite et à gauche de l'entrée de la tente, en dehors du cercle.

Le drapeau est au-dessus du Grand-Commandeur; il est rouge, cinq épées nues sont dans le milieu; c'est le pre-

mier Inspecteur qui le porte dans les cérémonies.

Les Chevaliers du désert occupent indistinctement les autres siéges. S'ils sont beaucoup, on fait un second rang en dehors du cercle, mais on ne met pas de siéges derrière les Officiers dignitaires, qui doivent être plus élevés que les autres Chevaliers.

Tous les Chevaliers du désert portent en sautoir un grand ruban rouge, au bas duquel est attachée une petite pleine lune en argent; les Officiers dignitaires la portent plus grande.

Sur le ruban du Grand-Commandeur il y a une épée nue brodée de chaque côté; sur celui du Commandeur Lieutenant, deux poignards disposés comme les deux épées du Grand-Commandeur.

Le Grand-Chancelier a au-dessus du bijou et au milieu du ruban, un livre ouvert; le Trésorier y porte une clé; le premier Inspecteur, un sabre, seu-

lement au-dessus du bijou, et le second une épée nue.

Le Chevalier introducteur a sur son ruban une multitude d'étoiles brodées, et le Chevalier d'Ordre, deux aigles sur les deux côtés du ruban.

Lorsque l'on doit faire une réception, le Chevalier d'Ordre se met debout, l'épée à la main droite, et la gauche sur la porte d'entrée; le Chevalier introducteur est en dehors de la tente, avec le Profès.

Le tout étant ainsi disposé, le Grand-Commandeur donne l'ordre d'introduire le nouveau Chevalier. Il entre la main droite appuyée sur l'épaule du Chevalier introducteur, qui lui tient l'épée en travers sur le ventre. En entrant, le Chevalier d'Ordre se joint à lui, et se met à sa gauche, en lui tenant l'épée sur la tête. Lorsqu'il passe l'ouverture faite au cercle, le premier Inspecteur se lève, se joint à lui, et marche derrière, en lui appuyant la pointe de l'épée entre

les deux épaules. Il marche ainsi accompagné jusqu'auprès du Grand-Commandeur, qui lui dit :

« Monsieur, la réputation dont vous » jouissez, vous a fait pénétrer dans cette » tente, et bientôt vous allez devenir membre d'une société respectable, établie » par l'honneur, soutenue par l'honneur, » et ne travaillant que pour l'honneur. » Ces trois figures de monstres sont les » emblêmes de l'orgueil, représenté par » le lion ; de la méchanceté, représentée » par le tigre, et des autres passions, » représentées par l'ours.

» En combattant ses passions, l'homme s'épure, et se rapproche de la divine intelligence, dont son âme est » émanée. Le poteau que vous voyez, » est le symbole de l'élévation où se trouve l'homme vainqueur de ses passions. » Les six lettres qui sont aux six clous » sont les initiales des vertus ou qualités » que l'homme doit avoir, s'il veut s'élever.

» Confiance, fermeté, prudence, per-
» sévérance, force, courage; telle est l'ex-
» plication de tous nos symboles. »

Le Grand-Chancelier s'approche, et tient entre ses mains le livre des réglemens. Le nouvel initié, le genou gauche en terre, met la main droite sur le livre, et prête serment. Pendant ce temps, le premier Inspecteur reçoit des mains du Grand-Commandeur, le drapeau de l'Ordre, qu'il tient déployé au-dessus du Récipiendaire, qui s'est relevé, et a la main droite sur le cœur.

Le Grand-Commandeur passe le ruban au cou du nouveau Chevalier, et lui dit:

« Ce ruban vous attache pour la vie
» à l'Ordre qui vous admet au rang de
» ses Chevaliers. »

Le Commandeur Lieutenant lui présente une épée nue, qu'il prend de la main droite, et lui dit: « Rappelez-vous
» que vous n'êtes armé de ce fer, que
» pour protéger le faible et punir le
» crime. »

Le premier Inspecteur descend avec le drapeau, à l'entrée du cercle; le nouveau Chevalier est devant, et presque couvert par la draperie du drapeau. A sa droite et à sa gauche sont les Chevaliers d'ordre et introducteur, qui croisent leurs épées devant le nouvel initié.

Le Grand-Commandeur frappe cinq coups sur le bureau qui est devant lui. Le Commandeur Lieutenant, le Grand-Chancelier, le Trésorier et le Chevalier second Inspecteur, répètent ces cinq coups l'un après l'autre : alors tous les Chevaliers se lèvent, tirent l'épée, et se mettent à l'ordre.

Le Grand-Commandeur voyant tous les Chevaliers à l'ordre, leur dit : « Braves » Chevaliers ! je vous donne un nouveau » Frère, jurez tous devant ce drapeau, » de le prendre sous votre protection, et » de lui adoucir autant qu'il dépendra » de vous, ce que notre profession peut » avoir de rude pour un nouvel initié. »

Le Grand-Commandeur frappe cinq

coups sur son bureau. *Au premier*, les Chevaliers se tournent vers le drapeau; *au second*, ils portent les armes; *au troisième*, ils saluent le drapeau; *au quatrième*, ils tiennent l'épée tendue vers le nouveau Chevalier; *au cinquième*, ils étendent la main gauche sur la lance, en disant tous et à la fois : *Nous le jurons.*

Après ce serment, le nouveau Chevalier, avec son cortége, s'avance au milieu de la tente, tenant son épée étendue; et, la main gauche sur la lance, il dit :

« Heureux de la puissante protection » des Illustres Chevaliers du désert, je » jure de chercher, par tous les moyens » qui sont en mon pouvoir, à me ren» dre digne de l'honneur que je viens » de recevoir. » Il salue de l'épée le Grand-Commandeur, se retourne, et salue le drapeau; il en fait autant au Commandeur Lieutenant, et salue ensuite à droite et à gauche tous les Chevaliers, qui lui rendent son salut. Le premier Inspecteur, escorté par le nou-

veau Chevalier, va rendre le drapeau au Grand-Commandeur; chacun retourne à sa place, et le nouveau Chevalier prend place sur un siége mis à l'entrée du cercle, entre les deux Inspecteurs. Cette place n'est que pour le jour de sa réception. Dans les autres assemblées, il se met où il veut, parmi les autres Chevaliers.

Tableau d'une tente de Chevaliers du désert.

Une tente de Chevaliers du désert se tient dans un local carré, autant que possible.

La disposition des siéges représente un cercle vis-à-vis de la porte d'entrée du local carré; on laisse un vide dans le cercle, pour faire le passage. Vis-à-vis de cette entrée, dans le milieu du cercle, est la place du Grand-Commandeur, ayant le drapeau de l'Ordre au-dessus de sa tête. Le drapeau est rouge, et cinq

épées nues sont dans le milieu. Le Commandeur Lieutenant est à sa gauche ; et à la gauche de ce dernier, est le Grand-Trésorier ; à la droite du Grand-Commandeur est le Grand-Chancelier.

Devant le Grand-Commandeur et le Commandeur Lieutenant, est un grand bureau monté sur cinq marches. Vis-à-vis de ces deux dignitaires, sont, à droite et à gauche du passage, le premier Inspecteur en entrant à gauche, et le deuxième en entrant à droite.

A la porte de l'entrée de la chambre carrée, sont placés le Chevalier d'ordre à gauche, et le Chevalier introducteur à droite.

A droite, dans le milieu du cercle, on dessine par terre, un grand poteau avec six clous qui ont ces six lettres C, P, F, F, P, C.

A gauche, et vis-à-vis de ce poteau, on dessine trois têtes de lion, de tigre et d'ours au-dessous l'une de l'autre.

Ne voulant pas donner un détail des différentes cérémonies usitées chez les Chevaliers du désert, je vais terminer ce Précis par les mots, signes, attouchement et marche du premier grade de cet Ordre.

On se met à l'*ordre*, en jetant la jambe droite derrière la gauche, le haut du corps penché en avant, et l'épée dans la main droite, la pointe en avant, le poignet sur le côté, et à la hauteur de l'œil droit.

Le mot de passe est *Pharaskal*, qui signifie justice.

Le mot sacré est *Zinca*, qui signifie vengeance.

La marche se fait en avançant le pied droit un peu à droite, le gauche vient ensuite former l'équerre, puis on le porte un peu à gauche, et le droit vient à son tour former l'équerre. On fait ainsi quatre pas, dont deux à droite et deux à gauche; le cinquième et dernier se fait droit devant soi.

Le mot sacré est composé de cinq lettres.

La batterie est de cinq coups égaux.

La marche est de cinq pas.

Le signe de demande se fait en mettant la main droite au front, et la gauche sur la cuisse ; le signe de réponse se fait en mettant la main droite sur le cœur.

Le signe de secours ou d'appel se fait en se cachant les yeux avec les deux mains.

Tout est emblématique dans le Chevalier du désert. La réponse à D'où venez-vous? *Je viens de la plaine*, signifie : l'homme sur terre est abandonné à lui-même. Qu'avez-vous vu? *Rien, j'étais dans l'obscurité;* c'est-à-dire, que l'homme qui n'a pas encore été épuré, ne peut voir bien juste. Qu'avez-vous rencontré? *Un tourbillon de sable;* c'est-à-dire, que les passions l'aveuglent. Sur quoi marchiez-vous? *Sur un sable mouvant;* c'est-à-dire , que l'homme aveuglé par ses passions ne peut être sûr de former au-

cune entreprise réglée par la sagesse.

Les deux pains et les deux mesures de liqueur forte rappellent à l'initié, qu'on ne doit rien faire sans prendre ses précautions, et que l'humaine espèce, assujettie à la soif et à la faim, n'aurait ni force ni courage, si les besoins de la nature n'étaient pas satisfaits.

Le poteau élevé à sept pieds de terre, est l'emblême de l'élévation de l'homme, quand il a vaincu ses passions, représentées par les trois monstres. Les six clous qui lui servent d'escalier, lui indiquent qu'avec confiance, prudence, fermeté, force, persévérance et courage, l'homme qui veut vaincre ses passions, en viendra toujours à bout.

La pleine lune qu'ils portent à leur ruban rappelle aux Chevaliers du désert le moment où l'homme, dégagé de tous sentimens terrestres, peut s'élever vers son créateur, et communiquer, pour ainsi dire avec lui, au milieu de la nuit, et en contemplant ce bel astre, dont

le doux éclat permet de le fixer.

Quant aux broderies ou dessins qui sont sur les rubans des dignitaires de l'Ordre, ce sont les attributions de leurs dignités.

La cérémonie de l'initiation offre un spectacle grand et majestueux. Cette adoption militaire que l'Ordre fait du nouvel initié, est une idée sublime. Cet Ordre, autrefois militaire, et qui a toujours conservé ses formes, ses statuts et sa doctrine, devrait s'introduire en Europe, où ses symboles le feraient recevoir avec plaisir partout où il se présenterait; car en effet, y a-t-il rien de plus beau qu'un Ordre qui ne prend l'épée que pour protéger le faible et punir le crime!

Franche-Maçonnerie, dans tes trois premiers grades dits symboliques, tu es sublime! reviens à ta première origine, redeviens toi-même; jette loin de toi ces rubans, ces bijoux, qui t'assimilent à ces filles entretenues que parent leurs ado-

rateurs. Tu es belle de tes vertus : as-tu besoin d'autres ornemens? Ouvrage du ciel, ton essence est divine : ouvrage de l'homme, tu es déchue de ta sublime origine.

Les grades symboliques attestent la grande et belle conception à laquelle tu dois la naissance; et les hauts grades, l'absurdité et la sottise des hommes, qui partout veulent laisser des traces de leur orgueil et de leur ignorance. Ils finiront par changer en nouvelle tour de Babel la plus belle institution : déjà ils ne s'entendent plus, et la démence la plus complète sera la juste récompense de leur sot orgueil.

Les hommes regardent ce qui est beau et bon comme une insulte faite à leur nature imparfaite; aussi cherchent-ils à le dénaturer, et toujours ils dénatureront ce qu'ils voudront perfectionner. *Errare humanum est.*

Au moment où je termine ce chapitre, j'apprends qu'un Officier du Grand-

Orient, qui, par son état dans le monde, doit avoir reçu une instruction soignée, et connaître au moins l'histoire ancienne, n'a pas rougi d'établir une espèce de ressemblance entre lui et Catilina. Il ignorait sûrement que ce scélérat ne fut qu'un incendiaire, un infâme assassin, et le bourreau de ses propres frères. Voilà une idée vraiment sublime pour un Officier du Grand-Orient; cependant je ne lui crois pas la scélératesse de Catilina, et je suis bien loin de l'assimiler à un tel monstre; mais quelle idée peut-il donner de lui et de son érudition? Je laisse aux Maçons à réfléchir et prononcer sur un tel effort d'esprit... de génie..... enfin de ce dont ils voudront qualifier cette absurde comparaison.

CHAPITRE XXI.

Notice sur le premier grade de la Maçonnerie Scandinave.

TABLEAU DES OFFICIERS DIGNITAIRES.

Le Très-Illustre.	Chef de la tente.
Le Grand-Commandeur. . . .	son Lieutenant.
Le 1.er Grand-Inspecteur. .	ses Adjoints.
Le 2e Grand-Inspecteur. .	
Le Grand-Chancelier.	Orateur, Secrétaire et Archiviste.
Le Grand-Trésorier.	Dépositaire des fonds.
Le Chev.·. Grand-Surveillant. .	pour veiller au bon ordre sur tout.
Le Grand-Introducteur. . . .	Maître des cérémonies.
Le Grand-Commandant du poste avancé.	Celui qui annonce les visites.

Une tente de Chevaliers de l'Etoile polaire est toujours située sur une mon-

tagne couverte de neiges et de glaçons, à l'abri des surprises des Profanes habitans de la plaine.

Une tente de Chevaliers Scandinaves se tient dans un local d'un carré-long, et la disposition des siéges représente un triangle imparfait, dont les côtés sont plus longs que le bas, où se trouve l'entrée.

Vis-à-vis de cette entrée, à la pointe du triangle, est le siége du Très-Illustre, ayant le drapeau de l'Ordre au-dessus de lui; il est de couleur de feu, ayant au milieu une épée nue et une palme croisées ensemble.

Devant le Très-Illustre est un grand bureau monté sur deux marches, ayant une grande étoile transparente sur le devant.

En dehors du bureau, sont, à droite et à gauche, les siéges du Grand-Commandeur, à la droite du Très-Illustre, et du Grand-Chancelier à sa gauche.

Vers le milieu des deux côtés longs du triangle, sont, vis-à-vis l'un de l'autre, les siéges du Grand-Trésorier et du Grand-Surveillant, le premier à droite en entrant, et le second à gauche.

Dans le milieu de la troisième partie du triangle, qui se trouve en bas, est la porte d'entrée. Le premier Grand-Inspecteur est à droite, et le deuxième est à gauche. A trois pieds en avant d'eux, sont les siéges du Grand-Introducteur et du Grand-Commandant du poste avancé.

A droite du premier Grand-Inspecteur sont les places des deux Chevaliers de garde, qui accompagnent toujours le Grand-Commandant du poste avancé.

Dans le milieu du triangle, est tracée par terre une tour élevée.

Tous les Chevaliers se mettent indistinctement sur les deux grands côtés du triangle.

Les siéges des Dignitaires sont plus élevés que ceux des Chevaliers.

Article VII des réglemens généraux de la Maçonnerie Scandinave.

Les Francs-Maçons qui seront au moins Rose-Croix, et auxquels on aura conféré les grades de la Maçonnerie Scandinave, sont autorisés à communiquer le premier grade seulement aux Maçons qu'ils en jugeront dignes, et qu'ils reconnaîtront Rose-Croix, sauf aux nouveaux initiés à se faire régulariser à la première tente qu'ils trouveront.

Article VIII des mêmes réglemens.

Il est défendu de demander ou recevoir de l'argent de celui que l'on initie. Il ne doit payer la légère taxe de régularisation qu'à la tente où il se présentera, qui ne peut être que le quart du prix fixé pour la réception ordinaire.

Costumes et bijoux.

De rigueur, on doit être habillé de noir, ou habit gros bleu, une toque noire en soie, velours ou serge, avec un galon large en or pour les Dignitaires, et en argent pour les Chevaliers. A la toque sont jointes deux plumes couleur de feu pour les Dignitaires, et une seule pour les autres Chevaliers.

Ils portent tous le ruban en sautoir; il est de couleur de feu avec une rosette noire, au bas de laquelle pend une étoile en or pour les Dignitaires, et en argent pour les Chevaliers.

On se met à *l'ordre*, en tirant l'épée de la main droite, et la tenant par le milieu de la lame, et la main gauche pendante et écartée de la cuisse.

Le signe de *demande* se fait en frapant deux coups sur le fort de la lame de l'épée, avec la main gauche, ayant le dos de la droite sur le cœur.

Pour le signe de *réponse* on met l'index de la main droite sur la bouche, la main fermée, excepté le pouce et le petit doigt.

Le mot de *passe :* Mon cœur brûle au sein des frimats. Réponse au mot de *passe :* Les bardes ont chanté pour moi.

L'attouchement se donne en posant les deux pieds droits l'un contre l'autre, les deux mains gauches sur le cœur l'un de l'autre, prenant les deux mains droites en bas et à longueur de bras.

La *marche :* On porte la main droite à la poignée de l'épée; la gauche empoignant le fourreau, on fait six pas ordinaires, on tire l'épée, et l'on se met à l'ordre.

Le *mot sacré* est O..,.. il est défendu de l'écrire et de l'imprimer.

Le signe de *secours* se fait en portant la main droite sur l'épaule gauche, et la main gauche sur le front.

Expressions usitées dans les banquets.

La voûte du temple.	Aurore boréale.
Vin rouge.	Beau feu rouge.
Vin blanc.	Le feu le plus pur.
Liqueur.	Le feu le plus ardent.
Eau.	Fusion de neige.
Tous les fricots. . .	Les solides.
Sel.	Graine commune.
Poivre.	Graine fine.
Couteaux.	Poignards.
Assiettes.	Boucliers.
Plats.	Plates-formes.
Table.	Bastion.
Serviettes.	Étendards.
Vinaigre.	Feu piquant.
Huile.	Feu jaune.
Moutarde.	Terre forte.
Manger.	Travailler.
Cuillières.	Bêches.
Fourchettes	Pioches.
Pain.	Pierre.
Chandelle	Astre.

Boire.	Saluer les bardes.
Tirer une santé en l'honneur d'un tel......	Saluer les bardes, et leur recommander un tel......
Avertir de la présence d'un Profane.	Il fait nuit.

La Maçonnerie Scandinave ordonne le respect pour toutes les religions, un dévoûment sans bornes à son pays ; consacre les vertus qui honorent l'humanité, et reconnaît tous les rites, sectes et sociétés maçonniques qui tendent au même but. (Art. 1er des réglemens généraux).

Dans la suite que je vais publier, où je donnerai en entier l'Histoire des Princes de la mort, je détaillerai les réglemens et l'historique des Chevaliers Scandinaves, ainsi que tous ses degrés et ceux des Chevaliers du désert.

CHAPITRE XXII.

Appel à tous les vrais Maçons, sur les causes principales de la décadence de l'Ordre en France.

VRAIS Maçons! enfans de la veuve, observateurs rigides de la régularité, vous enfin qui pratiquez si bien les vertus de l'Ordre maçonnique, ralliez-vous à la voix d'un de vos admirateurs; réunissez-vous, tracez d'un consentement unanime, une juste réclamation que nécessite la position où se trouve malheureusement notre illustre et belle institution.

Que le Sénat maçonnique, chargé du pouvoir constituant, cesse de donner si facilement des constitutions; qu'il soit plus réservé dans l'admission des hauts grades, et dans ses nominations d'Officiers du Grand-Orient. Et, en effet,

de quelle utilité sont à l'Ordre quelques-uns de ceux que je connais? Sans génie, et plus encore, sans connaissances maçonniques, comment n'ont-ils pas senti eux-mêmes leur nullité? Si l'orgueil ou l'amour-propre les ont aveuglés, pourquoi les a-t-on appelés à ce poste éminent, qui n'était pas fait pour eux, comme ils n'étaient pas faits pour l'occuper?

Qu'il y ait plus d'ordre et de grandeur dans les opérations d'un grand corps constituant; que le Grand-Orient s'empresse, dans toutes les occasions, de se montrer ce qu'il doit être; qu'il donne l'exemple de la pratique des vertus maçonniques, toutes les Loges s'empresseront de l'imiter; que ses secours ne soient pas accordés à ceux qui sont protégés par tel ou tel: tous les Maçons y ont des droits égaux, et sur-tout que la parcimonie ne règle pas sa conduite dans de certaines occasions. C'est d'après des renseignemens sûrs que je

parle, puisqu'ils m'ont été donnés par des Officiers du Grand-Orient.

Que l'état de sa caisse soit connu, ainsi que l'emploi des fonds provenant de ses recettes : les Loges ont droit de le demander, puisque ce sont elles qui y versent tous les ans leurs cotisations.

Que l'intrigue et l'ambition se taisent et disparaissent du Sénat maçonnique, où l'on ne devrait jamais connaître ces viles passions de l'humaine espèce. Que le Grand-Orient sorte de son état léthargique, de son apathie; qu'il se rappelle que c'est de lui que toutes les Loges attendent des instructions utiles : c'est à lui qu'elles doivent demander des tracés ou planches d'architecture qui, développant la doctrine maçonnique avec la logique de la vérité et de la vertu, deviendront pour les Loges des monumens précieux, et lui attireront la confiance et la reconnaissance de tous les ateliers maçonniques.

Parmi les Officiers du Grand-Orient,

il y a des Maçons vertueux et remplis de cette lumière vers laquelle tous les désirs se tournent ; qu'ils sachent les distinguer, et les appeler aux grandes dignités de ses trois chambres. Depuis trop long-temps son état apathique lui fait perdre la confiance, et plus encore, l'estime de plusieurs Loges : je parle ici de ces Loges qui honorent la Franche-Maçonnerie par leurs connaissances, et non de celles qui la connaissent à peine. Avec le temps, ces dernières sentiront, ainsi que les autres, le besoin de s'instruire et d'étendre leurs lumières. Ce n'est donc que par l'envoi fréquent de ces tracés éloquens, que tant d'honorables Officiers du Grand-Orient sont en état de composer, qu'il peut entretenir le feu sacré prêt à s'éteindre.

Pourquoi le Grand-Orient ne donne-t-il pas le bel exemple de se joindre à la joie publique qui vient d'éclater à la naissance du duc de Bordeaux, chez tous les Français ? pourquoi une fête solen-

nelle, ordonnée par lui, n'a-t-elle pas déjà manifesté les sentimens de tous les Maçons ? Ce ne sont pas les fonds qui lui manquent. Pourquoi laisse-t-il prendre encore, dans cette occasion, l'initiative par la Loge des Admirateurs de l'univers, qui a donné, le mercredi 11 octobre dernier, dans son local, rue de Grenelle-Saint-Honoré, une fête pour célébrer l'heureuse naissance d'un autre Henri ? Cet exemple serait suivi avec empressement par toutes les Loges, si elles ne craignaient de blesser l'amour-propre du Grand-Sénat maçonnique.

Si comme moi, le Grand-Orient connaissait l'esprit des Loges de province, il rougirait de son insouciance. Elles demandent à s'instruire ; elles veulent la splendeur de l'Ordre ; elles y coopéreront de tout leur pouvoir. Mais si le centre des lumières maçonniques, mais si le grand pouvoir constituant ne veut pas répondre à leurs désirs, l'Ordre tombera dans le néant.

Pourquoi le Grand-Orient consacre-t-il l'inamovibilité des dignités? c'est rendre leur influence dangereuse à l'Ordre; c'est glacer le talent, que de ne pas l'encourager, ne pas le récompenser.

En effet, qu'importe à un Officier du Grand-Orient, qui, malgré tous ses talens et le bien qui en pourrait résulter pour l'Ordre, a toujours végété parmi les experts des trois chambres, et qui, malgré son ancienneté, a vu des jeunes gens, des nouveaux proclamés, nommés aux dignités qui ne devraient être qu'une récompense? que lui importe, ai-je dit, que l'Ordre soit bien ou mal administré?

Déjà des personnages marquans dans l'état s'indignent d'être portés sur le Calendrier maçonnique; je le tiens d'eux-mêmes; ainsi je puis le dire.

Il faut dire plus encore. Eh bien! la Franche-Maçonnerie était environnée de la protection du gouvernement, aujourd'hui elle n'est plus que tolérée. Je

vais en dire la plus grande et la plus juste des raisons.

Maçonnique Sénat du faubourg Saint-Germain,
La faute en est à vous, vous dont l'avide main
D'un métal corrupteur, emplissant votre coffre,
Fait si vite un Maçon, de tout être qui l'offre.

Il faudrait une réforme, un systéme épuratif qui éloignerait, excluerait des Loges, des hommes indignes du titre de Maçon.

A Paris, j'ai vu, dans des lieux publics et devant des Profanes, faire des batteries maçonniques; j'ai entendu prononcer des mots de passe et des mots sacrés. Voilà qui est plus : je suis nouvellement de retour à Paris, et n'étant attaché à aucune Loge depuis plusieurs années, je ne dois pas avoir le mot de sémestre. Eh bien! j'ai eu celui de cette année dans un café.

Le Grand-Orient doit aussi donner l'exemple des vertus consacrées par l'Ordre. La tolérance et la modération

sont de leur nombre ; et cependant les discussions qu'il ne cesse d'avoir, et qu'il aura toujours, si son organisation ne change pas, n'anoncent ni sa tolérance ni sa modération.

CHAPITRE XXIII.

Quelques réflexions essentielles. Vers et couplets.

A PARIS, il y a des Loges qui, pour une très-légère rétribution, donnent les trois grades symboliques. Des étrangers, et sur-tout des Anglais, viennent se faire recevoir à Paris, parce qu'on honore trop la Franche-Maçonnerie chez eux, pour la prostituer à si vil prix. Ils sont très-souvent témoins des scènes crapuleuses dont plusieurs membres de ces Loges ne donnent que trop souvent l'exemple; ils retournent chez eux, où la différence qu'ils trouvent entre les Maçons de l'un et de l'autre pays, n'est pas à l'avantage du nôtre; car ils peuvent dire :

J'ai vu des ateliers (honte d'un si bel Ordre),
Offrir aux Visiteurs le tableau du désordre.

Au lieu d'y rencontrer la sainte humanité ;
Une union sincère et la fraternité,
Je n'y vis que l'orgueil et souvent l'ignorance
Présider les travaux. Pour comble d'impudence,
De sots innovateurs, s'éloignant du vrai but,
Reçurent Francs-Maçons, des hommes le rebut.....
Consolez-vous, Maçons! consolez-vous, vrais Frères;
D'une réforme, un jour, les bienfaits salutaires
Eloigneront de nous ces êtres vicieux,
Dont le souffle et l'aspect, partout pernicieux,
Pourraient déshonorer notre sainte doctrine,
Avilir ses statuts et préparer sa ruine.

Que cette réforme nécessaire ait lieu le plutôt possible; que la Franche-Maçonnerie combatte l'intrigue, l'ambition et la cupidité; qu'elle terrasse ces monstres hideux, et, je le prédis ici, elle reprendra son influence, et se verra encore protégée par un gouvernement sage, qui voit dans son chef un ami de l'humanité, un philosophe éclairé, un roi dont les grandes conceptions et le génie observateur et profond assureront le bonheur du peuple auquel il consacre ses veilles et ses travaux.

Que le Grand-Orient se rende digne

de sa puissante protection; qu'une sage réforme soit le premier pas qu'il fasse pour le bonheur de l'Ordre. Le Grand-Frédéric était Grand-Maître; les rois d'Angleterre le sont du régime Écossais d'Hérédom de Kilwinning seulement. Le roi de Suède préside le Grand-Chapitre illuminé des Frères de la Croix-Rouge. Charles XIII a protégé l'Ordre dans ses états; mais l'Ordre s'était rendu digne de son auguste protection, en ne recevant au nombre de ses membres, que ceux qui pouvaient l'illustrer et non le déshonorer. Rendez la Franche-Maçonnerie à elle-même, et je ne désespérerai pas de voir un prince à sa tête.

En vain le fanatisme a voulu renverser
Un Ordre qu'en tous lieux l'homme sut respecter.
La superstition, ennemie implacable,
D'un projet aussi vil, était seule capable.
Ancien comme le monde, il a su résister
Au temps qui changea tout, et ne put le changer.
O Louis, ô mon roi! tu règnes sur la France!
Tu veux de son bonheur, nous donner l'assurance;
Eh bien! repousse au loin ces vils caméléons,
Ces hommes dangereux, politiques poisons,

Qui, suivant le moment, jurent et se parjurent,
Adorent le matin et vers le soir murmurent;
Le Maçon impassible, au sein des ouragans,
Reste ferme et fidèle à ses sacrés sermens;
D'un dévoûment sans borne, il donne à tous l'exemple,
Des vertus des humains, dans son cœur est le temple.
Tu connais, ô Louis! nos réglemens, nos lois;
Des Maçons attaqués, tu défendras les droits.
Qu'un prince dans ce jour, se mette à notre tête,
Et cent mille Maçons deviennent sa conquête.

Notre Ordre a consacré les lys,
Jadis la gloire de la France;
Nous les revoyons, mes amis,
Du bonheur ils sont l'espérance.
Que chacun charge son canon,
Et que chacun ici s'écrie :
Vive Louis! vive Bourbon!
Vive sa famille chérie.

A la seconde rentrée de notre auguste monarque, le bruit courut que la Franche-Maçonnerie allait être prohibée. Dans la Bretagne, où j'étais alors, on les insultait déjà, lorsqu'un autre bruit plus agréable et consolant, vint remplacer le premier. On disait que S. A. R. Monseigneur le duc de Berri avait accepté la Grande-Maîtrise du consentement du Roi.

Ce fut alors que je composai les vers précédens, et ceux qui suivent.

Sur l'acceptation de la Grande-Maîtrise de l'Ordre, par le Très-Illustrissime et Sérénissime Frère le duc de Berri.

Aux doux vœux des Maçons, le Tout-puissant propice
A répondu : BERRI, de sa main protectrice,
A saisi le maillet qui règle nos travaux,
Rendu l'éclat à l'Ordre, et terminé nos maux ;
Maçons ! soyons toujours ce que nous devons être ;
Imitons les vertus du sublime Grand-Maître.
Les Bourbons, des Français désirent l'union,
Répondons à ce vœu digne en tout d'un Bourbon.
Pardonnons à tous ceux qui nous persécutèrent ;
Souhaitons de tout cœur, qu'en tous lieux ils prospèrent.
Mettons dans leur grand jour, nos principes constans :
Le pardon à l'erreur, le mépris aux méchans.

Je fis ces vers dans le moment même où l'on signalait les Francs-Maçons comme des brigands, des fédérés, des factieux. Je répondis avec modération aux infâmes déclamations contre un Ordre dont quelques membres ont pu avoir été induits en erreur, ce qui ne devait pas être une raison d'insulter tous les Maçons.

ACROSTICHES

SUR LES TROIS GRADES SYMBOLIQUES.

APPRENDRE à marcher droit au but où l'on aspire,
Prendre pour son modèle un Frère vertueux,
Procurer des secours à tous les malheureux,
Réprimer ses défauts, sur eux garder l'empire,
Eviter de l'orgueil, les détours mensongers,
Ne pas fuir lâchement à l'aspect des dangers,
Travailler pour gagner les grades symboliques,
Il doit, s'il veut s'instruire en nos secrets mystiques,
Faire que tous ses pas soient purs et maçonniques.

COMBATTRE constamment toutes ses passions,
Obéir à son Maître, et suivre ses leçons,
Méditer tous les jours sur la géométrie,
Pour parvenir dans l'art de la Maçonnerie.
Avoir toujours pour guide, un frère vertueux,
Graver au fond du cœur, les leçons symboliques,
N'être jamais parjure, être bon, généreux,
Offrir secours, conseils aux Frères malheureux,
N'avoir aucuns desseins qui ne soient maçonniques.

MARCHER d'un pas plus ferme à la perfection ;
Abjurer toute erreur (c'est d'obligation) ,
Il doit de JEHOVA , connaître le symbole ,
Travailler sur le mot de la sainte parole ,
Régler ses pas enfin , de l'équerre au compas ,
Et , guidé par son cœur , tendre aux Frères ses bras.

LE SECRET DES FRANCS-MAÇONS DÉCOUVERT.

Sacra sacris. HIPPOC.

FOURNIR aux malheureux des conseils , un appui ;
Ranimer l'espérance au sein de la détresse ;
Adorer l'Eternel , ne rien faire sans lui ;
Ne voir que la vertu pour unique noblesse ;
Comme on veut qu'on nous traite , ainsi traiter autrui.

Même en ses jeux placer la douce bienfaisance ;
Aider à la vieillesse , à la veuve , à l'enfance ;
Céder à la raison , admirer le génie ,
Obéir à son roi , mourir pour sa patrie ,
N'est plus notre secret.... c'est celui de la France.

Par le F.·. GUYONET DE SÉNAC ,
docteur-médecin.

COUPLETS

Pour un banquet de Saint-Jean.

AIR : *J'ai rêvé que j'étais destin*,
ou *Femmes, voulez-vous éprouver*.

DANS ce banquet où l'amitié
Prend place auprès de la sagesse,
Nos cœurs en tout sont de moitié,
Et goûtent la plus douce ivresse.
Ah ! loin de nous l'ambition,
Sa jouissance est mensongère ;
J'aime mieux charger mon canon,
Pour tirer la santé d'un Frère.

Douce amitié, de nos canons,
Fais jaillir quelques étincelles ;
C'est par leurs feux que les Maçons
Font serment de t'être fidèles.
Dans cet instant délicieux,
Suivons l'exemple de nos pères,
Par le plus pétillant des feux,
Tirons la santé de nos Frères.

AU VÉNÉRABLE.

Chez vous on trouve réunis,
O Maître respectable et sage !
L'indulgence et les bons avis,
Et de nos vertus l'assemblage ;
On vous voit instruire et former
De bons et de dociles Frères ;
Vous leur apprenez à s'aimer,
En leur dévoilant nos mystères.

CHAPITRE XXIV.

Discours instructifs sur les attributs et outils de la Maçonnerie symbolique, etc. etc.

Très-chers Frères,

Loin d'avoir les talens et les lumières du très-Vénérable Frère qui éclaire cette respectable Loge, je crois pouvoir joindre à son discours une explication instructive, et par conséquent nécessaire, sur-tout aux nouveaux initiés.

C'est de nos attributs et outils que je vais vous entretenir, car ils ont tous un but moral.

Le compas, emblême de l'exactitude et de la droiture, pronostique nos vertus.

La perpendiculaire élevée sur sa base, indique la rectitude de nos jugemens.

Le niveau, symbole de l'égalité, nous rappelle le grand vœu de la nature, mère de tous les hommes.

La houpe dentelée est le symbole de l'union, qui ne fait qu'une seule famille de tous les Maçons.

La voûte azurée et parsemée d'étoiles, nous montre que le ciel est l'unique coupole qui abrite nos mystères.

Nos cérémonies d'initiation sont symboliques et judicieuses.

Enfermé dans la chambre de réflexion, le Candidat est livré à lui-même, parce que tout homme doit sonder en silence son propre cœur. Le Frère préparateur lui dit qu'il n'y a rien de contraire à la foi, ni aux lois, ni aux mœurs, et exige un dépouillement, qui signifie abandon des préjugés. Le bras et la mamelle gauches nus sont pour l'instruire de dévouer son bras et son cœur à ses Frères. Le genou dépouillé, le pied en pantoufle, marquent le respect. Le bandeau est l'image sensible des ténèbres,

de l'erreur et des préjugés du siècle, et du besoin qu'ont tous les hommes de chercher la lumière parmi nous.

Les voyages sont longs et difficiles, parce que les sentiers qui conduisent à la vertu sont pénibles et laborieux.

Les trois grands coups que l'on frappe à la porte du temple, signifient : frappez, demandez et cherchez, on ouvrira, on vous donnera, et vous trouverez.

Le calice d'amertume est la purification qui régénère le cœur. Le Maître presse le Candidat, l'avertit, l'intimide, l'exhorte, l'interroge, et lui laisse encore la liberté de contracter le vœu solennel de les aimer, de protéger l'innocence, respecter les lois, servir d'appui à l'orphelin, de défenseur à la veuve, et d'être bon citoyen. C'est par des soins infatigables et soutenus, que vous parviendrez à connaître mieux l'Ordre sublime qui débute dans son premier grade d'une manière ingénieuse et aussi auguste.

O Maçonnerie ! ô liaison plus puissante

que la parenté, intimité plus forte que l'amitié, lien plus précieux que l'alliance la plus solennelle, fraternité plus durable que les contrats les plus authentiques, pacte plus solide et aussi sacré que la sanction des lois, toi seule sais unir le simple particulier au noble orgueilleux; le cultivateur paisible, au guerrier qui défend ses moissons; le commerçant, à l'homme de loi qui soutient ses intérêts et protége son négoce; et, par ces moyens, les fais tous concourir au bien public.

Vous possédez, très-chers Frères, les vertus de notre Ordre, et je lis dans vos cœurs l'heureux augure du bonheur inaltérable qu'elles nous promettent; ne voyez dans le mien que les sentimens que je vous ai voués pour toujours; sur ce, je prie le Grand-Architecte de vous prendre sous sa grande et divine protection.

Autre, sur la tolérance.

La vraie sagesse ordonne la tolérance; aussi tous les vrais Maçons doivent voir avec indulgence les faiblesses ou les erreurs des Profanes. Nos mystères, dont vous connaîtrez mieux la grandeur lorsque vous aurez le bonheur d'être admis dans les hauts grades, ne furent inventés que pour dissiper par degrés les ténèbres de l'ignorance; que pour éclairer l'homme sur sa propre existence, sur les moyens qui perpétuent l'harmonie et la coordonnance dans ce vaste univers. Les Officiers étaient chargés de présenter aux initiés la raison sous différens symboles, et n'employaient que son flambeau pour faire connaître la vérité. Nous devons la propager, la répandre; et chaque fois qu'un de nous aura fait jaillir une étincelle de feu maçonnique dans un cœur vertueux, il aura acquis des droits à la

reconnaissance de tous les hommes, et attiré sur lui les regards paternels du Grand-Architecte de l'univers.

Ces lieux retentissent journellement de louanges au Grand-Architecte, d'exhortations à la bienfaisance, et de vœux pour le bonheur des hommes.

Quelle religion plus belle existe sur la terre! Les Maçons, tolérans par principes et par devoir, accueillent comme Frères le Calviniste, le Catholique, l'Idolâtre, le Mahométan, le Brame et le Mage, si ces différens adorateurs d'une divinité mystérieuse sont bienfaisans, sont dignes, en un mot, d'être Maçons. Est-ce à nous qu'appartient le droit de juger de quelle manière le Grand-Architecte de l'univers veut être adoré? Un principe sacré, base de la doctrine maçonnique, nous dit que tous les hommes sont frères. Rallions-nous toujours près les dépositaires sacrés des lois; répondons à l'appel de nos magistrats; respectons les chefs des gou-

vernemens; éclairons les cœurs qui aspirent au bonheur de jouir de la belle lumière maçonnique; propageons l'esprit pur et philosophique de notre doctrine; ne donnons que de bons exemples, et partout le respect, l'admiration et l'estime de tous les hommes, honoreront l'Ordre sublime auquel nous avons la faveur d'être agrégés.

Autre, sur les vertus de l'Ordre.

Combien n'a-t-on pas vu d'institutions fameuses, anéanties par l'oubli des principes qu'elles avaient pour bases? Dans la Maçonnerie, pareille chose n'est pas à craindre; ancienne comme le monde, elle survivra aux siècles à venir. Le Maçon fait le bien, parce qu'il est beau de bien faire; sa bienfaisance se voile en soulageant l'infortune; jamais le faste ne l'accompagne : cette conduite chez lui ne peut, comme chez les Profanes, couvrir des vues d'ambition, d'intérêt ou de vanité.

Jetez les yeux sur ce vaste univers, voyez-vous cet homme accueillir cet étranger malheureux qui l'aborde? quel sentiment l'anime? pourquoi lui ouvre-t-il ses bras, sa bourse.....? Est-ce un père, un ami? est-ce la nature, la reconnaissance qui lui commandent cette déférence? non! Ces deux hommes se sont reconnus Maçons. La distance des pays, la différence des langages, les opinions, tout disparaît, se tait devant le signe sacré qui vient de faire jaillir l'étincelle électrique de la fraternité. L'étranger malheureux a dû compter sur cet accueil, et le bienfaiteur a trouvé sa récompense dans l'occasion de remplir ses devoirs.

Plus loin, voyez ce militaire terrassé; le glaive menaçant est levé sur sa tête, un signe le fait tomber à ses pieds; son ennemi presse alors dans ses bras un Frère qu'il allait frapper, et dont il devient le protecteur.

Mes Frères! méritons d'abord notre

propre estime, gagnons celle d'autrui; aimons les hommes, excusons leurs erreurs: telle est la maxime la plus belle de notre institution sacrée. Heureux sont ceux qui trouvent des Frères qui veulent bien éclairer leurs pas dans le chemin de la vraie sagesse. Je m'arrête, et prie le Grand-Architecte de l'univers de vous prendre sous sa divine et sainte garde, et de vous accorder sa puissante protection.

Autre, sur la mort d'un Maçon.

Quel changement s'est opéré dans cette enceinte! le lugubre a remplacé la beauté de nos ornemens; nos âmes attristées, nos cœurs serrés, nos visages abattus, annoncent assez la perte que l'Ordre entier vient de faire. La mort d'un Frère justement digne de nos regrets a donc produit ce tableau déchirant et douloureux. Fut-il jamais un plus juste sujet d'affliction, pour nous sur-

tout, qui avons tant de fois été témoins de ses vertus.

C'est en vain que nous chercherons à l'avenir celui qui tant de fois fit retentir ce temple de ses divines leçons ; il n'est plus, celui qui venait nous apprendre à haïr le vice, et à chérir la vertu.

Coulez, larmes sincères et fraternelles, que rien ne vous arrête ; avec vous la peine sera moins cruelle. Mes Frères ! une idée sublime vient d'en arrêter le cours..... S'il a plu au Grand-Architecte de rappeler à lui ce Frère vertueux, nous devons respecter sa volonté suprême ; que le souvenir des vertus de ce digne Frère, nous fasse honorer sa mémoire. Quelle faveur pour moi, de verser quelques fleurs sur sa tombe ! A son dernier moment, son visage pâle, mais tranquille, annonçait la mort du juste qui conserve la paix de l'âme à l'instant même de quitter sa dépouille mortelle.

Grand-Architecte de l'univers! maître absolu, toi qui lis dans tous les cœurs, tu sais si le Frère que nous pleurons méritait nos regrets. Oui, il en était digne, puisque tu ne les a pas éteints dans nos âmes; il en était digne, puisque ses exemples et ses leçons nous traçaient journellement nos devoirs, et nous rapprochaient de toi, en nous apprenant à te connaître et à t'adorer. Si tu l'as enlevé à ses enfans, à ses Frères, c'était pour lui décerner la couronne due aux vertus, c'était pour lui faire jouir plutôt de la récompense éternelle que tu lui avais préparée.

Consolez-vous, veuve éplorée! dans chacun de nous, vous trouverez un Frère. Séchez vos larmes, enfans aimables! ici se trouve votre famille, et chacun de nous se disputera le bonheur de vous prodiguer ses soins et sa tendresse.

AVIS AU LECTEUR.

Je vais bientôt faire paraître un autre volume, qui contiendra l'histoire des Princes de la mort, les réglemens généraux des Ordres des Chevaliers Scandinaves et du désert. Des renseignemens précieux que j'ai puisés à Trévoux et à Lyon, dans des manuscrits que l'on avait trouvés dans l'ancienne abbaye de la première de ces villes, me mettent à même de publier différentes notices sur diverses sociétés secrètes. Si le public accueille cet ouvrage avec indulgence et bonté, ce sera la plus douce récompense des peines que je me suis données pour mettre toutes ces recherches en ordre.

FIN.

TABLE
DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.



